
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Huitième séance – Mardi 29 juin 1999, à 17 h

Présidence de M^{me} Alice Ecuillon, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M. Bernard Lescaze*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Alain Vaissade*, vice-président, *MM. André Hediger*, *Manuel Tornare* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 16 juin 1999, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 28 juin et mardi 29 juin 1999, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. M. Dossan m'a posé une question hier soir. Il n'est pas là, mais vous serez gentille, Madame Wavre-Ducret, de lui transmettre la réponse à sa question concernant la salle communale de Plainpalais, qui intéressera certainement d'autres conseillers municipaux, puisque votre Conseil a été amené à voter en son temps un crédit pour la rénovation de cette salle.

M. Dossan m'a demandé hier s'il était exact que, dans le cadre de ces travaux de rénovation, des découvertes avaient été faites concernant les décors qui figureraient sur les murs, découvertes qui pourraient retarder l'issue du chantier. Je confirme, effectivement, que les informations de M. Dossan sont exactes, en ce sens que, dans le cadre de ces travaux, il est apparu que, sous la peinture actuelle des murs – et y compris du plafond – de la grande salle, des éléments de décors d'une grande valeur de l'artiste Guibentif ont été découverts.

Bien évidemment se pose à ce stade la question de savoir ce qu'il faut faire par rapport aux travaux qui avaient été initialement prévus. Il n'y a pas dix mille solutions, il y en a apparemment trois. L'une consisterait, vu la qualité hors pair de ces décors, à gratter les peintures successives qui ont été apposées au fil des temps pour restituer l'œuvre originale. Je n'ai pas besoin de vous faire de grands dessins pour vous faire comprendre que toute démarche de ce type a un coût, et celle-ci tout particulièrement.

L'autre solution serait de faire comme si rien n'existait et de continuer, comme nos prédécesseurs ont apparemment dû le faire, en remettant une couche sur la couche existante. Il conviendrait au préalable de s'assurer qu'en faisant de la sorte on n'altère pas la qualité des décors originaux qui figurent sur ces murs.

La troisième solution, solution intermédiaire, consisterait à faire des «fenêtres», à essayer de retrouver, par endroits, les décors, pour attester l'image originale de ces lieux.

Bien évidemment, nous ne sommes pas les seuls à décider du sort de cette salle; le monument étant classé vu sa qualité, il y a également lieu de tenir compte de l'avis de la Commission des monuments, de la nature et des sites, qui, je vous le rappelle, peut en tout temps bloquer le chantier par le dépôt d'une demande de classement. Par ailleurs, le voisin d'à côté, un homonyme de mon collègue du reste, s'est plaint du bruit provoqué par l'utilisation de cette salle. En effet, l'immeuble adjacent est un immeuble affecté au logement; par conséquent, semble-t-il, des mesures devraient être prises pour insonoriser davantage les lieux, mais, là encore, toute mesure risque de s'achopper au problème des décors originaux sur les murs de la salle. Face à cette situation, un certain nombre de variantes doivent être examinées.

Des devis sont en train d'être établis, nous les recevrons durant cet été et, bien évidemment, nous reviendrons devant votre Conseil pour vous laisser le choix entre les différentes variantes que je vous ai indiquées tout à l'heure. Compte tenu de ces événements, effectivement, Monsieur Dossan, l'inauguration prévue initialement mi-septembre sera, au mieux, reportée de quelques mois, vraisemblablement de six mois. Il faut compter que l'ouverture devrait probablement être plus proche du mois de mars que du mois de décembre, mais tout dépendra de la décision que votre Conseil prendra. Pour ma part, je vais m'efforcer de faire en sorte que les devis puissent rentrer le plus vite possible, pour que votre Conseil puisse être saisi de ce dossier dès la première séance de la rentrée, afin de ne pas retarder davantage l'issue des travaux. Encore une fois, je crois qu'il ne serait pas raisonnable d'éluder cette question, car, vous l'avez compris, selon la décision que l'on retient, le coût financier n'est pas le même, c'est la raison pour laquelle vous aurez toutes les données chiffrées et que vous pourrez vous déterminer en connaissance de cause dès la rentrée prochaine.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Hier soir, M. Broggin, conseiller municipal écologiste, a posé une question sur les arbres de la zone piétonne du Mont-Blanc. Je me suis renseigné et je peux vous répondre, Monsieur Broggin, que, dans cette zone, il y a des charmes – des arbres donc! – qui vivent dans des conditions extrêmement difficiles, voire complètement artificielles, à cause de la pollution, du manque d'eau, de la circulation, de l'agression par les voitures, sauf un jour par an. Ce sont des arbres en pot qui ont besoin d'interventions continues du SEVE; contrairement à certains arbres d'autres quartiers, à Saint-Antoine par exemple, les arbres, ici, ne poussent pas tout seuls, il faut vraiment les aider constamment. Vous avez raison, Monsieur Broggin, à plusieurs reprises le SEVE a écrit des lettres d'avertissement aux entreprises de livraison, qui sont particulièrement peu respectueuses des arbres. Dans cette zone, le McDonald's est particulièrement visé. Pour le surplus, il faut savoir que le fait de vouloir planter des arbres partout en ville à un prix, qui est celui du SEVE; on en parlera peut-être tout à l'heure.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. J'ai le plaisir de souhaiter un très heureux anniversaire à M. le maire Pierre Muller, ainsi qu'à notre deuxième vice-président, M. Jean-Pierre Oberholzer. (*Vifs applaudissements.*) Bien, je vous remercie. Monsieur Perler?

M. Jean-Pascal Perler (Ve). Madame la présidente, nous aurions peut-être besoin, nous autres conseillers municipaux, d'avoir un petit peu plus de précisions sur l'ordre du jour de cette dernière séance. On n'avance pas beaucoup, il me semble qu'il y a certains objets qui sont plus prioritaires que d'autres. Avez-vous prévu une bonne marche de l'entreprise?

La présidente. Je trouve assez piquant que vous demandiez que ce soit le bureau qui assure la bonne marche, alors que je ne ferai pas de commentaires sur ce qui s'est passé hier soir. Je vais vous dire: nous allons traiter tout d'abord de l'urgence de la motion pour un logement décent des réfugiés, que nous n'avons pas pu traiter hier soir. Ensuite, nous prendrons les rapports N° 1 A sur le droit de superficie à l'Armée du salut, ensuite, les rapports N° 7 A et 8 A, et nous passerons au troisième débat, qui a été réclamé hier soir, sur la proposition N° 11 concernant la journée sans voitures. Ensuite, nous traiterons la motion N° 394, qui a déjà été reportée trois fois. Est-ce que cela vous convient, Monsieur Perler? (*Acquiescement de M. Perler.*) Très bien!

3. Clause d'urgence sur la motion de MM. Jacques Mino, Jacques François et Christian Zaugg: «Pour un logement décent des réfugiés» (M-12)¹.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Il ne nous paraît pas pensable de pouvoir laisser pendant tout l'été des centaines de requérants d'asile – femmes, vieillards, enfants – dans des sous-sols ou des caves de Genève, voire du canton d'ailleurs. Il faut que nous imaginions de toute urgence autre chose ensemble.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée sans opposition (abstention du Parti radical et de quelques membres du Parti libéral).

La présidente. Nous débattons donc de cette motion ce soir à la reprise de 20 h 30, je vous remercie.

¹ Annoncée, 397.

4. **Rapports de la commission des finances et de la commission sociale et de la jeunesse chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'octroi à l'Association «Œuvres sociales de l'Armée du salut en Suisse» d'un droit de superficie distinct et permanent s'exerçant sur une partie de la parcelle 2729, feuille 72 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, sise 15, rue de l'Industrie, propriété de la Ville de Genève (PR-1 A)¹.**

A. Rapporteur de la commission des finances: M. Pierre Losio.

1. Préambule

Lors de sa séance plénière du 14 juin 1999, le Conseil municipal a renvoyé la première proposition de la législature à la commission des finances et à la commission sociale et de la jeunesse.

Sous la présidence de M^{me} Michèle Wavre-Ducret, la commission des finances a examiné la proposition N° 1 le 22 juin; les notes de séance furent prises par M^{me} Privet que le rapporteur remercie. Il a été décidé lors de cette séance qu'un bref rapport serait communiqué au Conseil municipal lors du plénum des 28 et 29 juin 1999.

Les membres de la commission des finances, lors de l'examen de la proposition, ont eu connaissance de la décision de la commission sociale et de la jeunesse.

2. Audition de M. le conseiller administratif Pierre Muller

M. Muller rappelle la présence historique de l'Armée du salut dans le quartier des Grottes, où elle exploite notamment, à partir de 1996, une petite maison appelée «Au Cœur des Grottes»; ce bâtiment rénové en 1997 fait l'objet d'un droit de superficie depuis 1998. M. le conseiller administratif a eu l'occasion de visiter les lieux et il y a passé un moment émouvant. Il relève le travail remarquable effectué par l'Armée du salut en faveur des femmes se trouvant en état de précarité. Cette structure d'accueil affichant régulièrement un taux d'occupation supérieur à 100%, il comprend l'intérêt que porte l'Armée du salut aux locaux situés en face, c'est-à-dire au numéro 15 de la rue de l'Industrie.

Il s'agit d'un bâtiment qui n'a pas été rénové depuis longtemps comprenant des locaux artisanaux au rez-de-chaussée, un logement actuellement vacant (squatté?) au premier étage et des caves louées à bien plaisir.

¹ Proposition, 59.

L'Armée du salut projette de transformer à ses frais ce bâtiment en piteux état, d'installer au rez-de-chaussée son atelier protégé de menuiserie et d'affecter l'étage et les combles à l'accueil de femmes en détresse et de leurs enfants.

Le droit de superficie porte initialement sur une durée de quarante ans renouvelable pour six périodes de dix ans chacune. La durée maximale du droit sera de cent ans. La rente foncière annuelle de 15 000 francs ne sera pas perçue pendant les cinq premières années, afin de tenir compte de l'effort entrepris par l'Armée du salut pour la réhabilitation immédiate de ces locaux.

M. le conseiller administratif Pierre Muller recommande chaleureusement à la commission des finances d'accepter la proposition d'octroi d'un droit de superficie à l'Armée du salut, car il s'agit d'une œuvre sociale de qualité qui développe un projet correspondant à un besoin.

3. Questions et discussion de la commission

La commission des finances ne remet pas en question l'opportunité de la proposition du Conseil administratif confirmée par le vote unanime de la commission sociale et de la jeunesse.

Les questions des commissaires ont porté sur la valeur-marché actuelle du terrain dans ce quartier, sur la façon dont a été calculée la rente et sur le coût de l'opération si elle avait été entièrement réalisée par la Ville de Genève.

M. Muller indique qu'il faut tenir compte de deux facteurs pour déterminer la valeur du terrain: l'habitabilité et la constructibilité. Il fournira davantage de détails chiffrés lors de la séance plénière, ajoutant que ses services se contentent d'encaisser les rentes foncières qui sont calculées par le Service administration et opérations foncières de la Division de l'aménagement et des constructions.

4. Vote de la commission

Reconnaissant l'utilité sociale du projet développé par l'Armée du salut, la commission des finances accepte le projet d'arrêté à l'unanimité des membres présents.

5. Post-scriptum du rapporteur

M^{mes} les conseillères municipales et MM. les conseillers municipaux voudront bien prendre connaissance du rapport de la commission sociale et de la jeunesse afin d'avoir une information complète au sujet de la proposition N° 1 du Conseil administratif.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et l'Association «Œuvres sociales de l'Armée du salut en Suisse» en vue de l'octroi pour une durée initiale de 40 ans d'un droit de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3, du Code civil suisse, sur une partie de la parcelle 2729 (environ 250 m²), feuille 72 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, sise 15, rue de l'Industrie, propriété de la Ville de Genève, d'une surface de 1563 m², pour le maintien d'un immeuble déjà construit et son exploitation à caractère social de foyer, étant entendu que la Ville de Genève aura la faculté de prolonger ledit droit pour six nouvelles périodes de dix ans chacune, au maximum, et que ces prolongations seront établies par actes authentiques, lesquels actes devront être inscrits au Registre foncier de façon à déployer des effets vis-à-vis des tiers et

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le susdit accord est approuvé et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en un acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier sur la parcelle 2729, feuille 72, section Cité, toutes servitudes nécessaires à l'exploitation du bâtiment déjà construit.

B. Rapporteuse de la commission sociale et de la jeunesse: M^{me} Nicole Bobillier.

La commission sociale et de la jeunesse s'est réunie, en urgence, le jeudi 17 juin 1999, afin de traiter de l'opportunité de la proposition N° 1, cela sous la présidence de M. Jean-Pascal Perler, que nous remercions vivement pour sa célérité. Merci aussi à M^{me} Marie-Catherine Vérolet pour son efficacité et sa collaboration, dans la prise des notes de séance.

Le présent objet a été renvoyé, par le Conseil municipal, le 15 juin 1999, à la commission sociale afin qu'elle examine l'opportunité et à la commission des finances pour étudier l'aspect financier.

En préambule

L'Armée du salut est très engagée dans la lutte contre l'exclusion. Présente à Genève, au Cœur des Grottes, 14, rue de l'Industrie, elle gère cette unité qui a pour but d'accueillir des femmes, seules ou avec enfants, en leur proposant un cadre de vie les aidant à se réinsérer.

C'est une pension très estimée par les organisations extérieures sur le plan médical, judiciaire et policier.

Devant les demandes croissantes – une à trois demandes refusées chaque semaine, malgré un taux d'occupation de 130% – l'octroi de ce droit de superficie concernant le 15, rue de l'Industrie, permettrait d'augmenter la capacité d'accueil à 34 femmes dont 15 avec enfants (actuellement, 20 femmes et 5 enfants).

Le rez-de-chaussée serait occupé par un atelier protégé de menuiserie.

L'Armée du salut s'engage à faire les travaux nécessaires pour la rénovation de cette maison.

Audition de M. Manuel Tornare, magistrat en charge du département municipal des affaires sociales

Celui-ci encourage la commission à soutenir ce projet. Ce partenariat avec la Ville lui apparaît efficace étant donné l'état des finances municipales.

Il répond aux questions des commissaires.

La première des questions porte sur la possibilité de la Ville à trouver des locaux dans d'autres quartiers, de manière que le quartier des Grottes ne devienne pas un quartier à forte densité de population socialement marginale.

Le magistrat souligne qu'il ne s'agit pas d'une nouvelle association mais d'une annexe à quelque chose d'existant.

Un commissaire s'inquiète de la possibilité d'avoir un droit de regard lorsqu'il s'agit de partenariat.

M. Tornare répond par l'affirmative et rappelle qu'il a la possibilité de supprimer les subventions si cela s'avère nécessaire.

Ce même commissaire demande: si l'Armée du salut est aidée par la Ville de Genève, cela ne se fera pas au détriment d'autres associations (Solidarité-Femmes, par exemple)?

Le magistrat le rassure: non. Hélas, les besoins augmentent.

Une commissaire est gênée par le fait que, en travaillant avec l'Armée du salut, la Ville délègue un travail social à un partenaire privé à caractère religieux.

M. Tornare répond qu'il n'y a aucun prosélytisme. La Ville ne pourrait pas remplir autant de missions sociales avec le budget social qui est le sien.

Audition de M^{me} Eveline Gosteli, directrice du Cœur des Grottes

Cette audition fait suite à celle du magistrat.

Après un bref rappel historique, M^{me} Gosteli indique à la commission les différentes problématiques de l'accueil de femmes en détresse.

L'octroi d'un droit de superficie sur le bâtiment sis au 15, rue de l'Industrie, permettrait d'augmenter la capacité d'accueil de la pension et de continuer à pratiquer des prix extrêmement bas.

Elle rappelle que, grâce à la solidarité de tous, on réalise des repas dont chacun revient à 30 centimes. En ce qui concerne la recherche d'appartements, la Gérance immobilière municipale (GIM) est particulièrement efficace.

L'octroi d'un droit de superficie permettrait, troisièmement, de réinsérer des personnes du Centre Espoir en les faisant travailler dans la menuiserie.

Puis viennent les questions.

Une commissaire demande comment interpréter la recrudescence des demandes.

M^{me} Gosteli n'étant au Cœur des Grottes que depuis dix-huit mois, elle ne possède pas le recul nécessaire pour savoir si la situation est plus grave qu'avant. Elle pense que le Cœur des Grottes est simplement plus connu et plus apprécié.

Discussion

Le président propose que le vote se fasse le 24 juin. Après un rapide tour de table, il est décidé, à l'unanimité, qu'il y a urgence et que l'on peut voter ce soir.

Une commissaire souhaite néanmoins débattre sur la problématique de la délégation d'un travail social par une institution laïque à une institution privée non laïque.

Le président lui répond que ce débat aura lieu lors de l'examen de la motion traitant de ce sujet, renvoyée, prochainement, à notre commission, et qu'elle aura tout le loisir de s'exprimer.

Vote

Le Parti socialiste soutiendra la proposition.

SolidaritéS ne s'opposera pas à cette proposition.

Le Parti du travail la soutiendra également.

Le Parti libéral se montre favorable à ce projet.

Le Parti radical également.

Les Verts ne s'opposeront pas, malgré une préférence pour un autre local.

L'opportunité concernant la proposition N° 1 du Conseil administratif est acceptée à l'unanimité de la commission sociale et de la jeunesse.

M^{me} Nicole Bobillier, rapporteuse de la commission sociale et de la jeunesse (S). Tout d'abord, permettez-moi de présenter toutes mes excuses au Parti démocrate-chrétien. En effet, comme vous avez pu le constater dans mon rapport, le PDC ne figure pas sous la rubrique «Vote». Bien entendu, le PDC est d'accord sur l'opportunité d'octroyer un droit de superficie aux Œuvres sociales de l'Armée du salut, ce qui permettrait à celle-ci de créer une annexe au foyer Au Cœur des Grottes. C'est un comble que d'avoir escamoté le groupe politique de l'ambassadrice du Cœur des Grottes, notre collègue M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon. Il faut que je me souvienne aussi qu'il y a un nouveau groupe dans ce parlement; j'avais compté jusqu'à six, mais rassurez-vous, entre-temps, j'ai appris à compter jusqu'à sept.

La commission sociale avait annoncé que le rapport N° 1 A serait oral, ce dernier a néanmoins été rédigé et distribué à chacune et chacun d'entre vous, ce qui va me permettre d'être brève. Je remercie le bureau de notre Conseil pour sa compréhension, cette façon de procéder nous donnant la possibilité de voter rapidement. En effet, si l'on veut se prononcer ce soir, les travaux pourront commencer rapidement, parce qu'il ne faut quand même pas oublier le délai référendaire. Je remercie également le président de la commission, M. Jean-Pascal Perler; sans

son efficacité, nous n'aurions pas pu entendre aussi vite le magistrat, que nous remercions pour sa disponibilité, et la directrice du Cœur des Grottes. En dernier lieu, je remercie notre secrétaire de commission, M^{me} Vérolet, de m'avoir permis de présenter ce rapport par écrit grâce à son exactitude et à sa rapidité d'exécution des notes de séance.

Les arguments en faveur de ce droit de superficie sont nombreux, mais je n'en retiendrai que les principaux, à savoir le côté pratique de la situation de la maison sise au 15, rue de l'Industrie. En effet, celle-ci étant implantée dans un périmètre calme avec un petit côté villageois, je peux assurer les futures pensionnaires qu'elles pourront laisser aller leurs enfants et aller elles-mêmes, sans souci, jusqu'au 14, juste en face, dans cette petite parcelle piétonne où se trouve le Cœur des Grottes. Ensuite, le projet est cohérent. De plus, les travaux ne seront pas à la charge de notre collectivité. Le projet permettrait d'augmenter la capacité d'accueil du Cœur des Grottes. Hélas, les situations de précarité ne sont pas en passe de diminuer, et plutôt que de critiquer l'un ou l'autre des organismes s'occupant d'accueil social, il serait de loin préférable d'avoir quelque gratitude envers toutes celles et tous ceux qui œuvrent dans ce sens, quelles que soient leurs origines et leurs convictions. Rassurez-vous, je ne suis pas en pleine dérive sectaire. Il serait possible, avec une annexe, de maintenir des prix de pension très bas.

Les deux arguments que je vais évoquer maintenant ne sont pas à proprement parler négatifs, je les mentionne uniquement par souci d'honnêteté envers mes collègues.

Le premier argument consiste à demander à M. Muller s'il n'y a pas d'autres maisons aussi adaptées dans d'autres quartiers, afin de «dispatcher» ce type d'aide et de créer des emplois. Toutefois, une telle solution concernant le projet d'annexe du Cœur des Grottes ferait terriblement augmenter le budget de fonctionnement de cette structure d'accueil et provoquerait forcément une augmentation du prix de pension. Ce ne serait plus une annexe, mais une nouvelle structure. Néanmoins, il serait bon de prendre cet argument en considération pour le futur.

Le second argument est lié au caractère dit religieux de cette institution privée. Mais le président de la commission sociale et de la jeunesse a rappelé que l'on pourrait longuement en débattre lors du renvoi en commission d'une motion traitant de l'automaticité des subventions sociales. Je compte sur votre bon sens et sur votre générosité pour accepter le droit de superficie du 15, rue de l'Industrie en faveur des Œuvres sociales de l'Armée du salut.

Maintenant, j'interviens comme socialiste. Le groupe socialiste, quant à lui, a débattu longuement du sujet lors de son dernier caucus et a décidé d'accepter cette proposition.

(La présidence est momentanément assurée par M. Bernard Paillard, vice-président.)

M. Pierre Losio, rapporteur de la commission des finances (Ve). Je tiens à vous signaler très brièvement que la commission des finances avait déjà connaissance de l'issue des débats de la commission sociale et de la jeunesse et qu'elle n'a donc pas débattu de l'opportunité de la proposition qui lui était soumise, mais qu'elle s'est penchée sur l'aspect plus financier de cette affaire, à savoir les questions concernant principalement le coût du terrain dans ce quartier, notamment si la Ville devait effectuer elle-même cette opération. Certains de nos collègues se sont alors lancés dans des hypothèses financières. Finalement, le conseiller administratif M. Muller nous a annoncé qu'il nous donnerait aujourd'hui un calcul estimatif fondé sur le raisonnement suivant: si la Ville de Genève s'était lancée elle-même dans cette opération, voilà ce que cela lui aurait coûté en termes d'emprunt, de remboursement d'emprunt, de maintenance et d'entretien du bâtiment. Nous attendrons donc ces chiffres.

Nous avons également approfondi la question du droit de superficie. Etant donné les énormes investissements que faisait l'Armée du salut pour rénover, réhabiliter cette bâtisse en piteux état, la proposition du Conseil administratif d'octroyer cinq ans de gratuité a paru judicieuse à l'ensemble de la commission, si bien qu'elle a voté à l'unanimité cette proposition. Mais certains commissaires seront très intéressés de connaître le résultat des investigations de M. le maire au sujet du prix d'une éventuelle mise en activité d'un tel bâtiment par les services de la Ville eux-mêmes.

Premier débat

M. Jacques Mino (AdG/SI). Le groupe de l'Alliance de gauche (Solidarité et Indépendants) votera pour l'octroi d'un droit de superficie en faveur des Œuvres sociales de l'Armée du salut, bien qu'il ait deux réserves importantes.

La première a déjà été évoquée dans le rapport. Je la reprends: le quartier des Grottes est, semble-t-il, le quartier le plus convivial de Genève, celui aussi où il y a le plus de mélange de population, aussi ne serait-il pas souhaitable que nous continuions de développer l'aide aux plus démunis dans ce quartier uniquement, parce qu'il est celui qui les accueille le mieux. Il faut vraiment que, dans tous les endroits de la ville, on développe aussi des lieux adéquats pour recevoir ces personnes, et c'est bien à cause de l'urgence que nous nous rallions au projet présenté.

La deuxième réserve concerne un problème encore plus grave: aussi bien Solidarité-Femmes que le foyer Arabelle ou le Cœur des Grottes, dont nous par-

lons aujourd'hui, nous disent à l'unisson que la question des violences conjugales est un phénomène de plus en plus étendu et apparent. Il n'est peut-être pas plus important qu'auparavant, mais on le connaît davantage, et les femmes osent davantage demander de l'aide, ce qui est très bien. Dès lors, il n'est pas pensable que, pour résoudre le problème, les collectivités publiques continuent de se reposer uniquement sur des associations privées, qui font bien sûr un excellent travail. Il s'agit d'un problème de santé publique, de politique sociale publique que les collectivités doivent prendre en compte. C'est pourquoi nous insistons sur cette réserve.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). Le groupe démocrate-chrétien soutiendra la proposition N° 1. Effectivement, il considère que c'est un projet cohérent – notre collègue M^{me} Bobillier l'a dit tout à l'heure, mais nous pouvons le répéter et le dire haut et fort – qui va permettre de constituer un ensemble. Cela est important, puisque cet ensemble permettra à l'Armée du salut de faire des économies d'échelle dans le traitement du personnel. Je pense donc aussi qu'il est extrêmement important de le prendre en considération. Si nous soutenons cette proposition, c'est également parce que nous considérons que l'Armée du salut, notamment dans le domaine de l'accueil de femmes en difficulté – et nous le savons pour ce qui concerne le foyer des Grottes – fait un travail excellent et tout à fait utile. Il est vrai qu'il est important de ne pas faire de ghetto, mais, à mon sens et à notre sens, il ne s'agit pas d'un ghetto, mais vraiment d'un ensemble, et c'est comme cela qu'il faut le voir. Par conséquent, le Parti démocrate-chrétien, je le répète, votera cette proposition des deux mains.

M. Pierre Losio, rapporteur de la commission des finances (Ve). Vous savez, moi, j'ai quelque chose qui me tient très à cœur, c'est que l'on fasse comme on a dit. M. le maire nous a annoncé qu'il nous ferait part de ses calculs aujourd'hui en séance plénière. Je ne veux pas le taquiner davantage, parce que c'est son anniversaire aujourd'hui, bien que je n'aie pas l'habitude de le taquiner, mais il nous a dit: «Mardi, je viendrai à la séance plénière et vous aurez le résultat des calculs que j'ai effectués pour savoir à combien reviendrait une telle opération si c'était la Ville qui s'en chargeait. Les paramètres sont les suivants: le coût du terrain dans ce quartier, l'habitabilité, la constructibilité de la bâtisse, l'emprunt nécessaire, le remboursement de l'emprunt et la maintenance.» Merci, Monsieur le maire, de bien vouloir répondre.

M. Pierre Muller, maire. Ecoutez, Monsieur le conseiller municipal, en effet, j'ai exhumé certains chiffres concernant l'achat, en 1951, de cette parcelle et du bâtiment sis à cet endroit-là; ils étaient de l'ordre de 250 000 francs. Mainte-

nant, on peut bien sûr avoir différentes manières de calculer, de capitaliser cet investissement de l'époque et de le porter à un tarif actuel, d'imaginer en effet la constructibilité de la parcelle.

Par conséquent, plusieurs scénarios sont possibles: plus vous faites gros, plus vous faites cher, donc plus vous pouvez louer et plus il y a de rentrées en termes de location. Une estimation financière n'est donc pas aisée. On a estimé que 15 000 francs, en l'état, était une bonne formule, raisonnable, acceptable par les superficiaires, compte tenu des travaux à effectuer. En ce qui concerne les travaux, évidemment, dans ce cas aussi, tout dépend de l'utilisation qu'on voudra faire de cette bâtisse, parce qu'il est possible d'en faire quelque chose de luxueux ou de confortable, ou encore de minimaliste. Je crois que la solution qu'adoptera l'Armée du salut pour le 15, rue de l'Industrie, compte tenu de ce que j'ai vu en face – donc au 14 de cette rue – sera une réalisation confortable, sans ostentation, mais de grande qualité. On peut alors imaginer que les travaux que l'Armée du salut entamera au 15, rue de l'Industrie, seront de l'ordre de 600 000 francs, voire un petit peu plus. Je crois donc qu'un droit de superficie à ce tarif-là est quelque chose de tout à fait correct, d'autant plus que, s'agissant d'une œuvre sociale, on a passé un accord, comme vous le savez, lequel est contenu dans la proposition.

(La présidence est reprise par M^{me} Alice Ecuillon, présidente.)

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais d'abord remercier les deux commissions, et en particulier les deux présidents, qui ont travaillé très rapidement. La proposition a été examinée sur le plan social et sur le plan financier, comme l'a rappelé tout à l'heure le maire, avec toute la rigueur voulue. Le fait que les deux commissions se soient prononcées à l'unanimité est particulièrement réjouissant pour moi.

J'aimerais dire que les convictions et les conclusions des commissions rejoignent ma conviction de magistrat. En effet, ce projet s'inscrit parfaitement dans la droite ligne de la politique sociale de la Ville de Genève de favoriser la mise sur pied de structures de prise en charge des personnes en difficulté par des associations bien implantées dans le terrain social genevois. A l'évidence, ce projet de l'Armée du salut remplit cette exigence. Et l'extension du foyer Au Cœur des Grottes à la maison voisine, via le droit de superficie octroyé par la Ville de Genève, permettra, j'en suis certain, de venir en aide à des femmes seules ou avec enfants, qui sont – toutes les études le prouvent – les personnes les plus touchées par les phénomènes de nouvelle pauvreté.

D'une manière générale, je tiens à saluer la collaboration que nous menons depuis un certain temps avec l'Armée du salut et j'espère que cette collaboration

sera efficace et durable. J'aimerais rassurer ceux qui ont parlé en commission de laïcité. Vous savez aussi que je suis, entre autres, Monsieur Künzi, un grand défenseur de la laïcité. Je suis persuadé que le fait que l'Armée du salut travaille en réseau avec d'autres associations qui ne partagent pas forcément ses opinions chrétiennes est un gage d'objectivité et de laïcité.

En deuxième débat, l'arrêté est mis aux voix article par article et dans son ensemble; il est accepté sans opposition (3 abstentions).

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et l'Association «Œuvres sociales de l'Armée du salut en Suisse» en vue de l'octroi pour une durée initiale de 40 ans d'un droit de superficie distinct et permanent au sens de l'article 779, alinéa 3, du Code civil suisse, sur une partie de la parcelle 2729 (environ 250 m²), feuille 72 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, sise 15, rue de l'Industrie, propriété de la Ville de Genève, d'une surface de 1563 m², pour le maintien d'un immeuble déjà construit et son exploitation à caractère social de foyer, étant entendu que la Ville de Genève aura la faculté de prolonger ledit droit pour six nouvelles périodes de dix ans chacune, au maximum, et que ces prolongations seront établies par actes authentiques, lesquels actes devront être inscrits au Registre foncier de façon à déployer des effets vis-à-vis des tiers et

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Le susdit accord est approuvé et le Conseil administratif est autorisé à le convertir en un acte authentique.

Art. 2. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer et radier sur la parcelle 2729, feuille 72, section Cité, toutes servitudes nécessaires à l'exploitation du bâtiment déjà construit.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

5. **Rapport oral de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 953 000 francs destiné à la transformation et redistribution de locaux, locaux de préparation, zone banquets, stockage au sous-sol, rénovation des salles et aménagement de la cuisine au rez-de-chaussée (à l'exception de l'agencement) et création de sanitaires et bureaux au 1^{er} étage du Restaurant du Parc des Eaux-Vives au quai Gustave-Ador 82, parcelle 1412, feuille cadastrale 42, Eaux-Vives (PR-7 A)¹.**

M^{me} Marie-Thérèse Bovier, rapporteuse (L). Je ne rentrerai pas ce soir dans les détails de la procédure qui oppose la Ville aux locataires, puisque le jour où notre commission des travaux s'est réunie, notre magistrat M. Pierre Muller n'a pas pu nous répondre au sujet des tractations en cours. En effet, il n'avait, paraît-il, pas encore rencontré les locataires et réservait, je pense, ses réponses à la conférence de presse. Je ne rapporterai donc ce soir que ce que j'ai entendu en commission, le 23 juin dernier.

Voici l'historique du restaurant: cette demeure a été la propriété de la famille Trembley en 1710. A l'époque, cette propriété était désignée par le terme de «château». Ce château fut acheté par le banquier Joseph Bouer en 1714, et fut agrandi de deux ailes. Après avoir été la résidence des familles Horngacher, Archer, Senn, Grévedon-Bousquet et de Louis Favre – le constructeur du tunnel du Gothard – ce château fut vendu en 1896 par la fille de Louis Favre à la Société de l'industrie des hôtels, qui y installa un restaurant de luxe. En 1913, tout ce beau domaine est racheté par la commune des Eaux-Vives – appuyée financièrement par l'Etat – et quelques particuliers, pour 1 500 000 francs. Mais, en 1923-1924, la demeure est en partie détruite par un incendie ravageant la toiture et l'intérieur. Les travaux de remise en état sont réalisés et, environ huit ans après, la commune des Eaux-Vives se rattache à la Ville de Genève, qui en devient l'unique propriétaire. La Ville de Genève rénove ce bâtiment en 1961-1963, mais, le 23 avril 1999, un important incendie se déclare dans la même partie qui avait été ravagée soixante-six ans auparavant. Il dévaste la toiture, les combles et les surcombles.

Voici quel a été le travail de la commission: quatorze commissaires ont visité les lieux le 23 juin dernier, sous la présidence de M. Roman Juon, en compagnie de MM. Pierre Muller, maire de la Ville de Genève, chargé du département des finances et de l'administration, Christian Ferrazino, conseiller administratif

¹ Proposition, 129.

chargé du département de l'aménagement et des constructions, de MM. Bernard Court, chef du Service des bâtiments, Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, Eric Hermann, directeur des finances, Dominique Grenier, architecte mandaté, et son collaborateur.

MM. Court, Ruffieux et Grenier nous guident dans la visite des cuisines, situées au sous-sol, et soulignent la vétusté des installations de cuisine et des canalisations, ils nous signalent que la hauteur des plafonds n'est pas conforme aux normes en vigueur – c'est-à-dire qu'elle est trop basse, la hauteur légale étant de deux mètres – que la ventilation est insuffisante et qu'il n'y a presque aucune aération. Plus rien au sous-sol ne répond aux exigences légales du travail, les conditions de travail du personnel n'étant pas respectées et extrêmement difficiles. L'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail l'a d'ailleurs confirmé lors de sa visite en date du 17 avril 1997. Quand nous commençons la visite, dès le rez-de-chaussée un sentiment de tristesse et de désolation nous envahit face à l'ampleur des dégâts, sentiment qui s'amplifie au fur et à mesure que nous montons dans la bâtisse. Un spectacle apocalyptique nous apparaît dès le premier étage. Tout tend à nous démontrer qu'il y a plus de toit, une poussière noire flotte au deuxième étage et dans une partie du grenier. Nous marchons sur des planches plus ou moins brûlées, effrayés par l'énormité des dégâts. Les plafonds sont en train de se décrocher, le plâtre tombe, il y a des bouts de moulures çà et là, des fils électriques pendent, la moisissure envahit les murs. Nous marchons sur une chape où tous les plafonds ont été démontés et entreposés pour être séchés.

Passons maintenant à la prise en charge des travaux. En fait, il y a trois prises en charge financières des travaux qui dureront un an environ. Il y a la prise en charge financière des travaux par l'assurance, par la Ville de Genève et par le locataire.

Les travaux pris en charge par l'assurance sont estimés environ à deux millions, mais nous pensons qu'ils pourraient peut-être s'élever à trois ou quatre millions. Actuellement, on ne sait pas très bien; ce n'est qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux que l'on pourra avoir une meilleure idée des coûts. Dans les deux millions sont compris une partie du rez-de-chaussée et le reste du bâtiment, y compris toiture et charpente. Une majorité des commissaires a estimé qu'il fallait bien plus que cela pour remettre tout en état, deux millions étant trop peu. L'assurance prendra donc en charge le rez-de-chaussée, à savoir la remise en état des dégâts causés par les eaux dans le grand salon et l'entrée, c'est-à-dire la réfection de tous les plafonds, tentures, moulures, le démontage et le montage des parquets; la remise en état de tout le premier étage, des plafonds, du plâtre et le démontage de tous les parquets. Au deuxième étage, elle prendra en charge la

suppression de tous les galandages et la reconstruction de tout l'étage. Pour ce qui est des combles et des surcombles, l'assurance se chargera de la reconstruction de toute la charpente et de la toiture, du montage et du démontage de l'échafaudage.

Les travaux pris en charge par la Ville de Genève comprennent les points suivants: au sous-sol, tout sera démoli et redistribué; le sol sera creusé de quatre-vingts centimètres, avec consolidation des murs porteurs, création de canalisations, création de sanitaires pour les clients de la terrasse, douches, W.-C., réfectoire pour le personnel, local technique, économat, petite buanderie d'appoint, salle de préparation pour les banquets – parce que la cuisine ne sera plus au sous-sol, mais au rez-de-chaussée; création d'un conteneur monte-charge pour les déchets – déchets prêts à être enlevés; création d'un deuxième monte-charge pour la passation des assiettes, création d'un escalier pour la terrasse. Toutes les gaines de ventilation et d'aération seront créées conformément aux dispositions légales. Au rez-de-chaussée, on procédera à la rénovation légère de la salle de restaurant, qui n'a presque pas été touchée par l'incendie; il n'y aurait qu'une petite rénovation à faire et il faudra créer un escalier face au lac. Il y aura donc à cet endroit un escalier qui permettra d'accéder à la terrasse. L'entrée principale sera conservée, et un monte-charge sur rails sera créé près de la porte d'entrée, à l'arrière, pour les handicapés; ceux-ci pourront aller aux toilettes par l'arrière du bâtiment. Les cent dix places du restaurant seront conservées. La Ville de Genève se chargera aussi de la démolition de l'ancien bar et de la création de deux cuisines, respectivement pour les mets chauds et froids, sur le côté ouest, du bâtiment à la place du bar actuel. Depuis le sous-sol: il y aura création d'une rampe d'accès près de la porte arrière, de W.-C. pour les handicapés et d'un vestiaire pour les clients. La ventilation se fera par des gaines cachées sous des faux plafonds. Au premier étage, on procédera à la suppression de l'appartement, à la création de W.-C. pour hommes et pour femmes, de deux bureaux pour la gestion du restaurant, à la place de l'appartement, ainsi que de deux vestiaires pour le personnel. La superbe cheminée sera sauvegardée et déplacée dans le grand salon; actuellement, elle est dans l'appartement du gérant. On installera un monte-charge depuis le sous-sol, l'agrandissement de la grande terrasse pour les cocktails. Dans les combles, on créera un local de ventilation et, à bien plaisir selon le locataire, un local sanitaire avec douches et W.-C. Il y aura aussi toute la ventilation par pulsion et aspiration d'air piloté par un tableau de commande électrique, ainsi que toute l'installation électrique du bâtiment. Tout ce que je viens de vous citer sera donc à la charge de la Ville de Genève. Il est à signaler que la chaufferie ne sera pas touchée; elle est en bon état, seuls quelques corps de chauffe seront modifiés ou adaptés.

J'en viens aux travaux pris en charge par le futur locataire. Le locataire désigné ne pourra pas changer la disposition des locaux, laquelle sera imposée. Tout

le mobilier et le matériel de cuisine: vaisselle, frigo, ustensiles, tout l'aménagement de la cuisine, soit environ 800 000 francs, sera à la charge du locataire.

Après notre visite des lieux du 23 juin, nous avons bien sûr commencé à discuter, et la discussion a été assez courte: les commissaires semblaient convaincus de l'urgence de la situation. Par contre, un commissaire a relevé que, si le crédit était voté, les travaux ne commenceraient pas avant trois mois et demi, parce qu'il fallait compter avec l'envoi des soumissions, l'autorisation, et donc les trente jours référendaires. Par conséquent, les travaux ne débuteront pas avant trois mois et demi.

Il n'y a toujours pas de locataire choisi, c'est ce qui pose problème. Le magistrat Pierre Muller nous fait savoir que des problèmes juridiques se posent avec le locataire actuel, dont le bail est résilié pour le 15 février 2000. M. Muller n'a pas encore rencontré la famille Patrelle, les locataires actuels, et il pense qu'il faudrait d'abord résoudre ce litige avec celle-ci, avant de pouvoir décider qui reprendrait cet établissement. D'après M. Ferrazino et M. Muller, il est possible de discuter avec les locataires, mais ils sont tout à fait conscients qu'il faudra négocier et répartir les coûts entre les deux parties. M. Muller nous fait quand même remarquer que l'annonce du non-renouvellement du bail a suscité des offres spontanées de certains grands cuisiniers qui se bousculent au portillon. Certains commissaires s'interrogeaient pour savoir s'il serait préférable de choisir le locataire avant de commencer les travaux. D'après le magistrat, cela n'est pas nécessaire. Il y a surtout un intérêt réel et urgent de commencer les travaux, avant que le reste de la toiture s'effondre et que le coût de reconstruction augmente, car l'assurance n'interviendra plus si le bâtiment se dégrade à cause du retard du chantier. D'après M. Court, le choix du locataire n'est pas très important, étant donné qu'il s'agit de faire des travaux ne concernant absolument pas l'exploitant puisque les plans seront imposés. M. Court relève aussi que, pour faire les transformations légales, il faudra rouvrir le toit et rouvrir tout le chantier. Il y aura donc un deuxième chantier, et un coût d'environ 500 000 francs. Le vote du crédit permettrait aux travaux importants de commencer, en attendant de régler le problème des locataires.

Ma conclusion concerne le vote de la commission. Lors du vote final, les quatorze membres de la commission ont accepté le projet d'arrêté dans son ensemble. Compte tenu de ce qui précède, il est évident que le fait de joindre les deux chantiers représente une économie certaine et justifiée de l'ordre de 500 000 francs pour la Ville de Genève, puisque toute l'installation de chantier est prise en charge par l'assurance. La commission des travaux vous demande donc, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter la proposition du Conseil administratif, soit l'ouverture d'un crédit de 3 953 000 francs destiné à la transformation et à la redistribution des locaux du Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Je vous remercie.

Premier débat

M. Guy Savary (DC). Je serai bref quant aux 3 900 000 francs, puisque notre fraction va bien sûr voter ce crédit. Ceux qui ont visité le bâtiment sinistré du Restaurant du Parc des Eaux-Vives ont tout de suite été convaincus qu'il fallait effectuer les travaux utiles et nécessaires, et dans un délai très court.

Je me permets quand même, à la suite du plénum de l'après-midi du 15 juin 1999 où la proposition N° 7 a été débattue et au cours duquel j'ai posé la question concernant les locataires du restaurant, de revenir sur celle-ci. Le Conseil administratif ne pourra peut-être pas nous donner de réponse définitive ce soir, mais sa mission est aussi de faire des hypothèses, voire de nous désangoisser quelque peu par rapport à ce problème.

Il existe deux solutions, deux hypothèses vite faites, bien faites, dans le sens que, si la famille Patrelle partait avec un dédommagement financier, l'affaire serait probablement vite réglée. Deuxième hypothèse: si, finalement, la famille Patrelle fait de la procédure, puis recourt en première instance, puis en Cour de justice, pour aboutir au Tribunal fédéral, cela peut durer cinq, six ans, comme l'ont d'ailleurs relevé les journaux. Si cette hypothèse-là devait se réaliser, le Conseil administratif accepterait-il de reconduire pour un certain temps le bail de la famille Patrelle afin qu'il n'y ait pas de «squat» après la rénovation, ou d'autres solutions hybrides? Troisième hypothèse, la plus défavorable bien sûr: on exécute très rapidement les travaux; dans une année tout est terminé. Toutefois, si après cela le problème n'est pas résolu, que se passera-t-il? Est-ce que pendant trois, quatre ans, ce bâtiment restera vide, en attendant que le Tribunal fédéral décide d'adopter finalement telle ou telle solution? Ce que nous pourrions redouter, c'est cette solution contenue dans la troisième hypothèse, selon laquelle le bâtiment devrait rester vide pendant un temps indéterminé, alors qu'il serait tout beau, tout neuf. On peut bien craindre qu'il pourrait alors se passer des choses que nous n'aimerions pas voir arriver.

Est-ce que le Conseil administratif peut quand même faire des approches sur ce point-là et nous dire quelle est la piste qui lui semble la plus favorable ou ce qu'il entend faire pour résoudre cette question? Il est en effet toujours ennuyeux de voter un crédit pour un objet, même si tout joue en sa faveur, lorsque, finalement, le sort de cet objet dépend d'une solution juridique très aléatoire.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Moi, je crois que la première chose qu'il faut faire, c'est de remercier M^{me} Bovier pour l'excellence de son rapport, sa description détaillée des lieux, des dégâts, des travaux à exécuter. On se serait cru de nouveau en visite avec la commission, quand elle citait tout ce qu'il y avait à faire.

On pourrait résumer ainsi les conclusions de la commission après sa visite des lieux: c'était le luxe en salle et la misère aux cuisines. Pourquoi avoir attendu si longtemps pour mettre en conformité avec les normes actuelles ces cuisines d'un autre âge? On peut comprendre qu'il était difficile de trouver du personnel qui veuille bien travailler dans ces lieux, voire même d'engager des travailleurs clandestins – ce qui a eu lieu – qui, eux, ne pouvaient pas dire grand-chose; c'étaient peut-être les seuls qui acceptaient de travailler dans ces conditions. L'incendie de ce bâtiment aura heureusement eu le mérite d'accélérer la modernisation des cuisines et du restaurant.

La restauration et la modernisation du restaurant étant payées par tous les contribuables, petits et grands, nous demandons au Conseil administratif qu'il veuille à ce que le futur, ou bien l'actuel gérant du restaurant – parce qu'il semble qu'il veuille s'incruster, et il arrivera peut-être à s'incruster dans le restaurant, car on ne sait pas quelle sera la procédure – offre, à côté d'une carte de luxe, une autre carte à des prix abordables pour la majorité de nos concitoyens. Je pense que le Conseil administratif devrait veiller à ce genre de choses. L'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) votera donc ce crédit.

M. Mark Muller (L). J'aimerais, à titre préalable, simplement soulever un petit point de procédure, dans la mesure où nous avons été informés de l'adjonction du point que nous traitons actuellement à l'ordre du jour après le délai de dix jours qui est prévu. En principe, on ne peut discuter de ce point que s'il y a urgence, et c'est également le cas, dans la mesure où c'est un rapport oral qui nous a été présenté. Donc, il faut qu'il y ait urgence et, afin d'éviter tout vice de procédure éventuel, je vous suggère qu'on procède à un vote, formel, probablement, uniquement sur l'urgence. Je vous remercie.

M. Pierre de Freudenreich (L). D'abord, je vous dirai que le groupe libéral est solidaire et bien entendu soutiendra cette proposition. Toutefois, il y a une ou deux observations à faire, qui nous paraissent tout à fait indispensables. La première, c'est que l'on vote ce soir un crédit important, alors que – et M. Ferrazino me le disait tout à l'heure – nous n'avons pas encore l'autorisation définitive de construire. Evidemment, cela peut poser un certain nombre de problèmes, car, parfois – et c'est déjà arrivé dans ce Conseil – on vote en urgence quelque chose, alors que l'autorisation n'est pas encore délivrée et que, pour que celle-ci soit délivrée, l'Etat impose un certain nombre d'aménagements complémentaires qui entraînent des coûts supplémentaires en termes de travaux. Par conséquent, le Conseil administratif arrive quelques mois plus tard au milieu du chantier, en disant: «Ecoutez, on est désolés, il faut un crédit complémentaire.» Ce sont des

démarches qu'on n'a pas envie de faire, parce qu'on aimerait que la commission des travaux puisse faire son travail en entier. Il est vrai que, dans le cas qui nous occupe, nous sommes engagés dans une procédure un tout petit peu particulière et très exceptionnelle, mais nous entrerons en matière et nous accepterons ce crédit.

Deuxième point: j'aimerais qu'on réponde à ma question. Si demain un restaurateur implanté en ville de Genève dépose une demande d'autorisation de modifier ses locaux – ce qui est le cas – où il propose de transformer un logement en bureau, Mesdames et Messieurs, les PUS, que vous avez votés, seraient applicables. La conséquence, c'est que ce restaurateur se verrait opposer un refus, à moins qu'il ne trouve une solution pour créer des surfaces compensatoires dans le même bâtiment. C'est-à-dire qu'il ne peut pas changer l'affectation de ses locaux selon son bon vouloir: des blocages existent et vous les avez voulus.

En page 5 de la proposition N° 7, on trouve: «Suppression de l'appartement, y compris démolition des galandages» pour création «de W.-C.», très bien, «d'un office», «de deux bureaux» et «de deux vestiaires». Que fait la Ville de Genève? Elle vote des règlements pour interdire les changements d'affectation, puis, à la première occasion, elle en fait. J'aimerais bien avoir une explication: peut-être a-t-on droit à une dérogation? La Ville de Genève va empêcher l'économie privée de pouvoir elle-même faire un bureau à la place d'un logement, si cela est nécessaire, dans un restaurant tenu par des privés, sur une parcelle privée. Cependant, quand c'est la Ville de Genève qui construit, là, évidemment, il n'y a aucun problème, on va de l'avant. Je trouve cela relativement peu acceptable, et j'aimerais bien avoir quelques précisions; je suis convaincu qu'on va pouvoir faire une interprétation réglementaire.

Enfin, dans la continuité de ce dont le groupe libéral a parlé hier concernant les bouclements de crédits, je dépose au nom du groupe libéral un amendement à l'arrêté, qui serait l'adjonction d'un article 5, que je vous lis rapidement.

Projet d'amendement

«Art. 5. – Le bouclement du présent crédit sera déposé devant le Conseil municipal de la Ville de Genève dans un délai de douze mois dès la remise définitive des travaux. Le bouclement comprendra notamment une indication des différences résultant de la comparaison des positions budgétées et réalisées selon le tableau CFC.»

Je vous en parlais hier: il faudrait avoir un tout petit peu de cohérence dans la suite de nos débats. Je vous remercie par avance de faire bon accueil à cet amendement.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je remercie également M^{me} Bovier pour son rapport extrêmement détaillé, qui me permettra d'éviter de revenir sur l'ensemble de la situation. Je réponds simplement aux différentes questions qui ont été posées à la suite de la présentation de ce rapport. Je remonte en cascade, la dernière étant celle de M. de Freudenreich, qui s'interroge à juste titre; ces questions vous honorent, Monsieur de Freudenreich. Est-ce que l'on peut, effectivement, procéder à un changement d'affectation d'un logement en bureau? En l'occurrence, il faut savoir que le bâtiment dans son ensemble a toujours été – et je crois que vous l'avez rappelé, Madame Bovier, dans votre rapport oral – affecté à l'exploitation d'un restaurant. Il n'y a pas eu de chambre d'hôte; il y avait simplement eu à l'étage, le temps passant, trois pièces qui avaient été utilisées par l'exploitant pour son logement lorsqu'il restait sur les lieux à la fin d'une soirée de travail. Cependant, depuis de nombreuses années, ces trois pièces auxquelles vous faisiez allusion n'étaient plus utilisées à cette fin, mais déjà pour les activités administratives de l'exploitant. Alors, rassurez-vous, la Ville n'entend pas du tout montrer le mauvais exemple en la matière, bien au contraire; elle s'efforcera chaque fois qu'elle en aura l'occasion, comme vous l'avez fait vous-même, de rappeler la nécessité de respecter les PUS. Je vous remercie de ne pas éviter une occasion de le faire; s'il y avait lieu, je m'en chargerais moi-même. En l'occurrence, dans le cadre de ce restaurant, je vous rappelle qu'à l'étage il y avait un certain nombre de pièces – pour celles et ceux qui ont visité les lieux avec la commission, vous aurez pu le constater – qui ont déjà fait, d'ailleurs, l'objet d'un débat au Conseil municipal; celui-ci s'est interrogé pour savoir s'il y avait lieu de les affecter, précisément, à des chambres d'hôte. Vous avez répondu par la négative. Il est donc toujours possible d'utiliser ces chambres pour héberger le personnel, et je peux vous dire, Monsieur de Freudenreich, qu'il sera hébergé dans des conditions un peu plus compatibles que précédemment avec les exigences de la fin de ce siècle, car j'ai entendu dire que c'étaient plutôt des dortoirs où les gens s'agglutinaient que de véritables chambres, décentes, pour héberger du personnel. Par conséquent, je peux vous dire que, sur l'ensemble de ce projet, il n'y a pas simplement une mise en conformité des normes d'hygiène pour les cuisines, mais il y a également un respect des personnes qui travaillent dans cet établissement, et cela dans la plus pure conformité à l'ensemble de la législation en vigueur.

M. Pierre Muller, maire. Je souhaiterais répondre rapidement encore une fois aux questions qui me sont posées concernant les gérants actuels. Je vous l'avais déjà longuement expliqué en commission, la Gérance immobilière n'a pas souhaité reconduire le bail de la famille Patrelle pour le restaurant et pour l'appartement. Il s'agit donc de deux baux. Pourquoi? Parce que nous avons inscrit au plan financier quadriennal depuis déjà quelques années, en effet, la mise en conformité des cuisines, respectivement une reconstruction de l'étage

inférieur du Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Nous avons estimé qu'il était plus simple de ne pas avoir de fermiers dans les lieux, lorsque nous allions procéder à ces travaux. Je précise aussi à l'attention du Conseil municipal qu'une partie du matériel en cuisine appartient au fermier, de même que la vaiselle, les meubles, tout ce qui se trouve en salle. Il nous semblait donc plus simple, en ce qui concerne la cuisine en tout cas, de ne pas avoir de contraintes en la matière.

Maintenant, vous savez ce qui s'est passé, à savoir que nous avons dû précipiter la démarche, puisque l'incendie nous oblige à reconstruire la partie supérieure du Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Pour des raisons tout à fait judicieuses en ce qui concerne la bonne gestion de nos affaires municipales, il nous semble normal de faire les travaux en même temps, c'est-à-dire concernant aussi bien le toit que la structure inférieure du bâtiment.

Evidemment, on se trouve alors confrontés à la problématique de la famille Patrelle. Nous pensons qu'il est possible de trouver un arrangement avec celle-ci, parce que, si nous devons continuer à être devant le Tribunal des baux, comme vous l'avez dit, Monsieur le conseiller municipal Savary, la procédure pourrait durer un certain nombre d'années, ce qu'évidemment nous ne souhaitons pas. Pourquoi? Parce que nous estimons d'abord que ce serait dommageable pour Genève, pour la Ville, pour le fermage, pour le paysage du parc somme toute. En effet, il faut rappeler – vous le savez si vous vous êtes baladés dans ce coin ces derniers jours – que ce n'est plus un joyau dans un écrin de verdure que nous voyons dans le parc des Eaux-Vives, mais une espèce de verrue empaquetée dans du plastique. Un petit peu comme Christo le faisait, mais Christo le faisait, lui, avec un certain talent; tandis que là, c'est plutôt un emballage plastique, et je trouverais dommage pour l'image de marque de Genève qu'on garde cela trop longtemps. Donc, négociations il va y avoir; ce n'est certainement pas moi ou M. Ferrazino qui allons négocier, mais nous allons trouver des gens qui iront négocier avec la famille Patrelle, afin de trouver un arrangement de manière qu'on puisse entamer ces travaux le plus rapidement possible.

Pour répondre au souci de certains quant à la qualité de ce qu'on voudrait faire du Restaurant du Parc des Eaux-Vives, il est clair que nous estimons au Conseil administratif que celui-ci doit rester un établissement de luxe. Mais il est clair aussi que nous devons ouvrir ce restaurant – en tout cas une partie, et cela répond au vœu de M. le conseiller municipal Dupraz – à quelque chose de plus simple. Je pense que la formule que nous avons développée depuis un certain nombre d'années au Restaurant de la Perle du Lac est parfaitement applicable au Restaurant du Parc des Eaux-Vives. Vous savez très bien qu'à la Perle du Lac, il y a le restaurant dit «gastronomique» et, à côté de cela, il y a un restaurant plus

simple. Cela est parfaitement faisable au Restaurant du Parc des Eaux-Vives, comme cela se fait à l'Auberge du Lion d'Or, chez Legras à Anières, bref, un peu partout à Genève. Donc cela est possible. Voyez-vous, moi, je reste optimiste, mais c'est vrai qu'il ne sera pas simple de négocier avec les Patrelle, d'autant plus qu'actuellement, je vous l'ai dit en commission, nous nous parlons par avocats interposés. Mais j'espère que la pression du Conseil municipal – si vous votez le crédit de reconstruction du Restaurant du Parc des Eaux-Vives – et la pression politique – j'entends sur le paysage – de l'ensemble de la population feront qu'on pourra finalement s'entendre avec la famille Patrelle; c'est ce que je souhaite pour notre ville et pour le Restaurant du Parc des Eaux-Vives.

M. Mark Muller (L). Je souhaiterais revenir très brièvement sur les propos tenus par notre magistrat chargé des travaux, M. Christian Ferrazino. Loin de moi l'idée de m'opposer à la transformation d'un logement en locaux commerciaux dans cette bâtisse. Toujours est-il que je trouve particulièrement piquant de voir notre magistrat défendre ce changement d'affectation avec la même énergie qu'il a mise pendant vingt ans – c'est-à-dire dans sa vie antérieure, comme le disait poétiquement M. Froidevaux lors de la dernière séance – à s'opposer à toute opération de ce style dès le moment où il s'agissait de privés. Je constate qu'assez rapidement M. Ferrazino a pris conscience des réalités économiques auxquelles un propriétaire peut être confronté, et je souhaite qu'à l'avenir il fasse preuve de la même attitude, lorsqu'il sera confronté à des projets semblables émanant de milieux privés. Je vous remercie.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vais répondre à M. Mark Muller, que j'avais l'habitude, dans ma vie professionnelle antérieure, de rencontrer comme représentant de la Chambre immobilière; il est normal que ses propos ne changent pas selon les endroits où il se trouve. J'avais envie de vous demander, Monsieur Muller, si vous étiez sourd ou si vous faisiez vraiment exprès de ne pas comprendre. Je partirai de la deuxième hypothèse, et je rappellerai simplement les propos que j'ai tenus, puisque, apparemment, vous avez quelque réticence à vouloir les comprendre. Je vous rappelle simplement, Monsieur Muller, qu'il ne s'agit pas d'un changement d'affectation, dans la mesure où cette bâtisse, depuis son origine... (*Remarque de M. Mark Muller.*) Ecoutez-moi, Monsieur Muller, pour que je n'aie pas besoin de vous l'expliquer une troisième fois. Depuis son origine, cette bâtisse est affectée à un restaurant. Il n'a jamais été question de faire des logements. La seule fois que cette question s'est posée, c'est devant votre Conseil, il y a quelques années, et celui-ci – je le rappelais tout à l'heure également – a répondu par la négative. Il ne s'agissait pas de faire des logements, en l'occurrence, mais des chambres d'hôte. Il y a donc eu une utilis-

tion *de facto* par l'exploitant qui restait parfois dans le restaurant, et vous comprendrez qu'au lieu de dormir au milieu du salon ou à côté des tables il s'était fait un logement à l'étage. Mais, à part à l'origine, du temps de William Favre, il n'y a jamais eu un appartement dans le cadre de l'exploitation. Je peux vous rassurer à ce sujet. Je comprends que vous cherchiez la petite bête, mais, en l'occurrence, je ne crois pas que vous l'ayez trouvée. Si votre souci était que la Ville soit plus ferme sur ce genre de questions, j'entends vous rassurer tout de suite: nous le serons, grâce à vous, encore plus que nous ne l'étions précédemment.

M. Pierre de Freudenreich (L). Je crois qu'on ne va pas entrer dans une polémique liée à ce problème. On voulait juste mettre en exergue – et c'était mon souhait tout à l'heure – qu'il y avait manifestement un petit problème à ce niveau. M. Ferrazino, qui est tout à fait brillant orateur, arrive et tente de vous démontrer avec quelques effets de manche qu'au fond il n'y a absolument rien d'extraordinaire à cet endroit. Eh bien, moi, je peux vous dire ceci, Mesdames et Messieurs, concernant la manière dont la Ville traite les dossiers quand il y a des demandes de ce type-là: même s'il y avait déjà eu un antécédent, si on peut et si l'autorité peut démontrer qu'il y a eu un logement à un moment ou un autre quelque part, en ville de Genève et dans le canton, pour changer d'affectation – même si on peut tenter de démontrer qu'en fait il n'y avait jamais eu à l'époque d'autorisation dans un sens ou dans un autre – le jour où vous avez un logement et que vous voulez le transformer en bureau, il y a, et pour cause, toute une armada législative à disposition de qui veut bien l'utiliser. Je peux vous dire qu'aussi bien la Ville que l'Etat s'y opposent de manière systématique. Et même si par hasard l'Etat, le département concerné, octroie le droit de changer d'affectation, il y a un recours. J'ai un certain nombre de cas de ce type d'ailleurs, c'est-à-dire que vous avez des gens qui utilisent des surfaces en bureau depuis vingt-cinq ans; s'ils demandent un changement d'affectation, alors même que toutes les raisons évidentes conduisent à l'accepter, un recours intervient. De qui? Je vous le donne en mille: de l'Asloca. Je vous remercie.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). J'ai écouté très attentivement les intervenants sur cette affaire: c'était un débat très intéressant. Mais c'est une grande première, aujourd'hui, Madame la présidente: il y a la collégialité. Vous avez vu M. Ferrazino, M. Pierre Muller... ils sont unis dans cette affaire! Tandis que hier on a connu une collégialité qui a explosé. Alors, vous pourriez dire à M. Mark Muller, à M. de Freudenreich, qu'il y a la collégialité. Ils ne l'ont pas vue, les pauvres, alors il faut le leur dire, Madame la présidente!

Deuxième débat

Mise aux voix, l'urgence de traiter cet objet est acceptée à la majorité.

Mis aux voix, l'amendement de M. Pierre de Freudenreich est accepté à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé est accepté sans opposition (1 abstention).

L'arrêté est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 953 000 francs destiné à la transformation et redistribution de locaux, de locaux de préparation, zone banquets, stockage au sous-sol, rénovation des salles et aménagement de la cuisine au rez-de-chaussée (à l'exception de l'agencement) et création de sanitaires et bureaux au 1^{er} étage du Restaurant du Parc des Eaux-Vives au quai Gustave-Ador 82, parcelle N° 1412, feuille cadastrale N° 42, Eaux-Vives.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 953 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 40 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 200 000 francs du crédit d'étude voté le 21 avril 1998, sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la date de mise en exploitation, soit de 2001 à 2030.

Art. 5. – Le bouclement du présent crédit sera déposé devant le Conseil municipal de la Ville de Genève dans un délai de douze mois dès la remise définitive des travaux. Le bouclement comprendra notamment une indication des différences résultant de la comparaison des positions budgétées et réalisées selon le tableau CFC.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

La présidente. Pour des raisons de temps, je vous propose de modifier légèrement l'ordre du jour et de traiter maintenant la motion N° 12 «Pour un logement décent des réfugiés» dont l'urgence a été acceptée en début de séance. (*Protestations.*) Je donne la parole à M. Mino. (*Brouhaha.*)

M. Pierre de Freudenreich (L). Motion d'ordre!

La présidente. La motion d'ordre est-elle déposée par écrit?

Une voix. On la fait oralement.

La présidente. Monsieur Mino, vous avez la parole, le bureau en a décidé ainsi.

Une voix. Et le règlement!

M. Jacques Mino (AdG/SI). Ecoutez, je crois qu'on va faire deux minutes d'interruption, parce que M. Tornare aimerait être présent et, à 20 h 30, il ne sera plus là pour répondre au sujet de la motion N° 12. Alors, Madame la présidente, donnez-nous deux minutes de suspension, pour que nous puissions être au clair.

La présidente. Suite à une motion d'ordre, chaque parti peut s'exprimer pendant deux minutes. Monsieur de Freudenreich, vous avez la parole pour motiver votre motion d'ordre.

M. Pierre de Freudenreich (L). Il me semble que nous vivons une séance – et celle d’hier l’était aussi – un tout petit peu spéciale, parce qu’au fond j’ai le sentiment que nos magistrats ne tiennent pas forcément compte du fait que nos séances ont lieu ce lundi et ce mardi. Apparemment, ils ont des contraintes professionnelles qui les empêchent de participer aux séances qui me semblent relativement importantes pour eux. Dans ces conditions, nous avons été relativement souples hier, dans la mesure où l’ordre du jour a été totalement bouleversé pour tenir compte du fait que tel conseiller administratif n’était pas là et que tel autre arriverait plus tard. Bien. Cependant, que nous «tordions» autant le règlement, cette fois-ci pour voter dans la même séance l’urgence de la motion N° 12 et, après la discussion, la motion elle-même, alors que nous n’avons pas le temps de discuter de ce problème dans les groupes ni de nous organiser pour savoir quelle va être notre position, je trouve que c’est un tout petit peu cavalier. Si nous continuons à accepter ce genre d’exceptions, Mesdames et Messieurs, nous ne pourrions tout simplement plus siéger, parce qu’il y aura en permanence des urgences, parce qu’il sera urgent de traiter tout de suite tel dossier, parce que M. Tornare, que je respecte infiniment, ne sera pas là plus tard. S’il vous plaît, il y a d’autres conseillers administratifs pour prendre la parole à sa place, il y a des remplaçants d’ailleurs. Si M. Tornare dit qu’il n’y a pas besoin de lui, nous en traiterons à 20 h 30, pour essayer de respecter tant que faire se peut le règlement de ce Conseil municipal. Je vous remercie.

La présidente. Merci, je vous comprends, Monsieur de Freudenreich. J’aimerais cependant vous dire que vous êtes en possession de la motion N° 12 depuis hier déjà. Alors, je pense que, depuis hier soir, vous avez eu le temps de la lire et de prendre position.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je répondrai simplement à M. de Freudenreich qu’il n’a pas besoin de moi pour traiter le sujet. Cependant, nous avons des obligations, c’est vrai, en cette fin juin, avec les promotions, avec toutes sortes de manifestations qui sont liées à nos fonctions. Nous ne faisons pas de la représentation gratuite à l’extérieur uniquement par plaisir, mais aussi par devoir, nous représentons la Ville. Vous pouvez vous passer des magistrats, mais je trouve quand même plus intéressant pour vous d’avoir des réponses de leur part.

M. Guy Dossan (R). Rassurez-vous, Madame la présidente, je serai assez bref. Je crois que, comme l’a dit M. de Freudenreich, c’est un peu spécial, ce qui

se passe depuis hier soir. Que l'on renvoie les points à l'ordre du jour parce que les magistrats ne sont pas là, c'est bien; mais alors pourquoi est-ce qu'on ne commence pas aussi à renvoyer tel et tel point parce que le rapporteur n'est pas là, parce que le président de la commission n'est pas là? Je sais bien que certains magistrats viennent d'entrer en fonction, mais ces séances du Conseil municipal sont fixées depuis une année! Alors, ils peuvent aussi s'arranger pour que certains rendez-vous ne tombent pas sur ces séances. Sinon, on ne s'en sortira pas, ou alors, Madame la présidente, je vous propose de prendre un sac, d'y mettre les numéros des points de l'ordre du jour et de les tirer au hasard. Parce que, entre hier soir et ce soir, on a procédé un peu comme au loto: on a les points qui sortent: un coup c'est le seize, un coup c'est le cinq. Je crois qu'on a assez rigolé depuis hier, Madame la présidente! On a traité deux points en l'espace de deux jours. Il faudra bientôt prévoir trois séances supplémentaires.

M. Sami Kanaan (S). Je rejoins les deux préopinants sur le fond et en termes de traitement logique de points. Il faut effectivement un minimum de temps entre le vote de l'urgence et le traitement sur le fond. Il est vrai aussi que les séances sont annoncées suffisamment à l'avance pour que nous estimions que les magistrats doivent accorder la priorité aux séances du Conseil municipal sur toute autre obligation, sauf exception majeure. Cela dit, sur la forme, je me réfère à l'article 46 du règlement qui autorise effectivement le vote d'une urgence et le traitement sur le fond dans la même séance, et les séances, ce sont les tranches de 17 h à 19 h, et de 20 h 30 à 23 h. Une telle procédure est contraire à la pratique, je le reconnais, j'en ai aussi eu l'impression, toutefois, il se trouve que l'article 46 dit: «1. Le proposant peut demander que sa motion soit ajoutée à l'ordre du jour de la séance en cours s'il y a urgence, ou qu'elle soit portée à l'ordre du jour de la séance suivante. Dans le premier cas, le texte de la motion doit être distribué immédiatement aux conseillers municipaux et aux conseillers administratifs. 2. L'assemblée décide s'il y a urgence. 3. A la séance annoncée, le proposant donne lecture de sa motion et la développe.» Par conséquent, on peut traiter la motion N° 12 tout de suite, mais je trouve que ce n'est pas une bonne idée.

Mise aux voix, la proposition de traiter maintenant cette motion est acceptée à la majorité (opposition de l'Entente et quelques abstentions).

6. Motion de MM. Jacques Mino, Jacques François et Christian Zaugg: «Pour un logement décent des réfugiés» (M-12)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant que le logement des réfugiés dans les caves de la Protection civile est indigne et intolérable,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à rechercher au plus vite des conditions d'hébergement plus humaines, en concertation avec les autorités du Canton et des autres communes, qui pourraient être:

- ouverture des écoles pour l'été, notamment les conteneurs de l'ex-école du parc des Acacias;
- mise à disposition de logements vacants de la Gérance immobilière municipale;
- accords avec divers propriétaires de locaux vacants.

M. Jacques Mino (AdG/SI). J'ai plusieurs regrets. Premièrement, c'est d'intervenir suite à un tel débat. Deuxièmement, nous avons déposé hier soir une motion N° 12 rédigée dans l'urgence et nous regrettons la mauvaise présentation qui en découle, ainsi que de n'avoir pas eu le temps de chercher davantage de signatures dans cette assemblée, car cet objet l'aurait mérité.

Des associations d'habitants de plusieurs quartiers sont en train de récolter des signatures pour des pétitions concernant le logement des requérants d'asile. C'est notamment le cas à Planète-Charmilles. Nous avons déjà rencontré ces habitants. Il y a des craintes que je ne partage pas, que nous ne partageons pas, et d'autres que nous partageons. Parmi celles que nous partageons, il y a effectivement le fait qu'il est relativement inadmissible – c'est plus que relatif – de laisser des familles pendant deux mois en moyenne dans les sous-sols de la Protection civile. Si vous avez comme moi l'occasion d'aller dans ces sous-sols, vous saurez quelle est l'angoisse qui peut étreindre des personnes qui, de plus, avaient déjà dû se cacher dans des caves chez eux, en Kosove, pour éviter les massacres. Nous pouvons leur offrir mieux. Ce problème n'est pas celui de l'Agecas (Association genevoise des centres d'accueil pour candidats à l'asile), qui gère très bien, avec les moyens du bord, le logement des requérants d'asile. L'Agecas fait avec ce qu'on lui offre, et elle est débordée, bien évidemment, dans les foyers habituels. Ce n'est pas le problème de la Protection civile, qui gère également très bien ses

¹ Urgence acceptée, 524.

lieux d'accueil, puisqu'on lui demande de mettre du personnel à disposition. Le problème est de chercher d'autres lieux pour l'été. Il n'est pas pensable que nous laissions ces gens dans ces caves pour tout l'été. D'autant que celles-ci sont en général situées sous nos écoles, qui dans deux ou trois jours seront vides.

C'est quand même incroyable que, dans notre République, on imagine de pouvoir laisser des gens dans des caves, alors qu'il y a au-dessus des locaux disponibles et vides qui pourraient être aménagés avec autant de facilité qu'on aménage les caves. L'exemple qui nous est donné nous vient du pays le plus pauvre d'Europe, l'Albanie, qui, elle, a imaginé d'ouvrir des locaux publics, que ce soient des écoles, des lieux sportifs, etc., pour loger les mêmes parents, les mêmes cousins de cette communauté. Des locaux disponibles, il y en a: aux Acacias, il y a l'ancienne école des Allobroges. Dans le parc des Acacias, il y a les préfabriqués de l'école des Ronzades, qui ont été donnés, je crois, au Canton, lequel les a mis à la disposition d'un privé qui n'en a encore pas pris livraison. Avec le parc adjacent, ce serait un lieu qui remplacerait avantageusement un bâtiment de la Protection civile.

En ce qui concerne la prise en charge de ces gens, on vous l'a déjà dit, la Délégation à la petite enfance a monté une crèche-accueil pour mères et enfants, à l'intention des prérequérants, qui sont aussi dans des abris de la Protection civile. Ils n'y restent heureusement que quinze jours, mais c'est déjà quinze jours de trop. Les réfugiés qualifiés de requérants, et il en est question ici, sont ceux qui sont attribués au Canton, et qui restent deux mois dans ces caves. Il y a même, à Chêne, des célibataires qui sont depuis sept mois dans des caves. On rêve!

Je vous propose donc que nous demandions à nos magistrats de s'organiser avec leurs collègues du Canton et des autres communes pour imaginer des mesures d'urgence coordonnées. Il y a urgence parce que c'est pour cet été et que nous allons tous partir en vacances. Je ne peux décevoir, et nous ne pouvons décevoir, pas partir en sachant que ces gens-là, qui méritent toute notre attention, vont être traités de telle manière. Je vous remercie de votre attention.

Préconsultation

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Merci d'avoir accepté l'urgence. Vous savez que je vous ai déjà proposé, et le Conseil administratif m'a suivi, 150 000 francs pour les enfants. Je ne reviens pas sur ces mesures qui ont été annoncées lors de la dernière séance du Conseil municipal.

Je suis bien évidemment très sensible à vos invites, Monsieur Mino, et nous allons prendre toutes les mesures qui sont en notre pouvoir pour avoir une

Motion: logement des réfugiés

meilleure collaboration avec la Confédération et l'Etat. Moi-même, vendredi à 8 h 30, je vais me rendre au CERA (Centre d'enregistrement des requérants d'asile); je suis en relation constante avec M^{me} de Lavallaz, directrice de l'Office de la jeunesse, lequel fait partie du Département de l'instruction publique (DIP), ainsi qu'avec d'autres services de l'Etat, de la Ville, et je remercie aussi la Protection civile de la Ville, parce qu'elle a fait un immense effort pour mettre des locaux à disposition. Je suis aussi, comme je viens de le dire, en contact permanent avec le CERA, c'est-à-dire la Confédération.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs, à transformer cette motion en résolution que vous pourrez envoyer en urgence au Conseil administratif. Nous pourrions peut-être l'examiner demain, cette résolution, lors de notre séance du Conseil administratif.

Si vous relisez le discours, entre guillemets, de Saint-Pierre, le discours de législature du Conseil administratif, vous constaterez que nous avons bien dit que nous voulions une politique générale du Conseil administratif, une politique horizontale, c'est-à-dire de meilleure collaboration entre dicastères, entre services. Je vois ici que la Gérance immobilière est concernée, que la petite enfance est concernée, que les écoles primaires, peut-être secondaires aussi, c'est-à-dire l'Etat, sont concernées; il faut donc vraiment qu'il y ait une grande, une meilleure collaboration. Pourquoi ne pas nommer pendant les vacances un Monsieur ou une Madame Kosovo ou Réfugiés? Je l'ai dit aussi, et notamment l'autre jour lors des promotions des petits, nous allons peut-être avoir – M. Mino le sait – un afflux de réfugiés serbes, et j'ai répété aux enfants que le peuple kosovar est un peuple martyr, mais que le peuple serbe est aussi un peuple martyr, que nous ne devons pas faire de différence entre eux, car c'est l'être humain et la personne humaine qui sont en jeu et peu important les clivages politiques, religieux, idéologiques, lorsque la personne souffre et lorsque les personnes ne sont pas, contrairement à Milosevic, criminelles. Je vous engage donc à aller dans ce sens.

Je ne peux que me réjouir de recevoir ce genre de résolution, pour mener avec mes collègues du Conseil administratif, mes collègues de l'Etat et certains fonctionnaires de la Confédération, une politique plus dynamique. J'en ai parlé l'autre jour à M^{me} Ruth Metzler, lorsque nous l'avons rencontrée. Malheureusement, j'ai vraiment eu l'impression d'avoir un mur en face de moi.

M^{me} Anne-Marie von Arx-Vernon (DC). Tout d'abord, permettez-moi, au nom du PDC, de réitérer nos félicitations au Service des sports et de la sécurité et particulièrement aux responsables du Service de la protection civile, qui ont tous fait un travail d'accueil formidable. Cela a déjà été dit, et je trouve que c'est tout à fait important: ils ont été exemplaires dans le domaine de l'humanisme.

Il est vrai que le cadre des locaux de la Protection civile est évidemment peu convivial, déjà pour des gens qui vont bien. Alors, pour des personnes qui ont vécu des horreurs, on sait que le cadre de vie est essentiel pour la guérison de leurs traumatismes, pour autant qu'on en guérisse. Le logement des réfugiés, bien sûr, doit être décent et respectueux surtout de l'intimité familiale. Or beaucoup de femmes et d'enfants réfugiés qui se trouvent dans les locaux de la Protection civile ont traversé des périodes effrayantes, des périodes de violence et de non-respect de cette intimité et de leur intégrité physique et psychique. Ces familles redoutent de retrouver une promiscuité qui, ne pouvant pas être évitée dans les locaux de la Protection civile, leur rappelle une autre promiscuité, ethnique, qui a mal tourné. Je peux donner comme exemple une femme ruandaise, avec ses trois fillettes, qui s'est trouvée à l'abri, c'est vrai, mais avec des hommes très violents, et cela a été tout à fait insupportable pour elle.

On sait qu'il y a une excellente collaboration, elle a déjà été citée, entre l'Agecas et des institutions publiques et privées subventionnées, telles que l'Armée du salut, qui accueillent ces personnes, mais nous nous permettons de proposer un amendement, qui élargit peut-être le champ du possible, à cette motion que nous allons bien évidemment soutenir. Cet amendement consiste à ajouter les trois invites suivantes:

Projet d'amendement

- «– mise à disposition d'institutions subventionnées par la Ville de Genève et fermées durant leurs vacances d'été;
- mise à disposition de places au sein d'institutions subventionnées par la Ville de Genève;
- mise à disposition de locaux inoccupés par les associations subventionnées par la Ville de Genève lorsqu'elles sont en vacances, au sein des maisons de quartier.»

La mise à disposition de places au sein d'institutions subventionnées par la Ville de Genève concerne celles qui pourraient encore avoir de la place. Il est vrai que, dans certains cas, on offre un salon qui pourrait être réservé à la télévision, on met des matelas par terre, et cela peut être très «sympa». En tout cas, c'est plus «sympa» dans des petites institutions que dans le cadre de la Protection civile.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je voudrais remercier d'une part le magistrat M. Tornare pour son intervention et sa proposition, que les motionnaires accep-

Motion: logement des réfugiés

tent et qui consiste à transformer la motion en résolution. D'autre part, je remercie M^{me} von Arx pour son intervention et pour son amendement, qui bien évidemment nous convient et que nous soutiendrons.

M. Mark Muller (L). Le groupe libéral acceptera cette motion transformée en résolution. Quelques remarques toutefois: il convient à notre sens d'être attentifs à la situation qui va se poser à la fin des vacances, parce que, si pendant tout l'été on règle les problèmes d'urgence en logeant les requérants d'asile dans les locaux cités dans la motion, le problème n'est réglé que pour une période très temporaire et risque de se poser avec d'autant plus d'acuité à la fin des vacances, lorsque d'un jour à l'autre il faudra trouver un logement pour un certain nombre de personnes – probablement, un nombre élevé de personnes – ce qui risque d'être très grave. Le remède proposé par la résolution risque malheureusement de se révéler à la fin des vacances plus grave que le mal. Néanmoins, nous voterons cette résolution.

Je voudrais également revenir sur une proposition faite par M. Tornare. Vous avez proposé, Monsieur Tornare, de créer une cellule d'urgence ou de nommer un Monsieur Kosovo. Je voudrais simplement éviter que l'on crée un doublon avec ce qui se passe au niveau du Canton, puisque M. Moutinot, ou plutôt le Conseil d'Etat a créé il y a de cela deux mois environ une structure de coordination des différents services des départements concernés par le problème au niveau de l'Etat. Il a nommé un coordinateur en la personne de M. Labarthe. La collaboration entre cette cellule et les différents milieux concernés, et notamment avec les propriétaires d'immeubles commerciaux vacants, les régies, fonctionne. Nous avons une séance hier après-midi encore à ce sujet avec M. Moutinot. Je pense qu'il faudrait éviter de créer un doublon.

M. François Henry (L). Comme l'a dit mon collègue M. Mark Muller, le groupe libéral va appuyer cette proposition. J'émettrai simplement quelques remarques personnelles, notamment à l'attention de M. Tornare: j'ai rencontré également M^{me} Ruth Metzler la semaine passée et je n'ai vraiment pas eu l'impression d'être face à un mur, bien au contraire. M. Tornare a également oublié de parler de l'armée suisse, qui s'est mobilisée spécialement pour l'accueil de ces réfugiés.

Je disais donc que le groupe libéral appuie la motion transformée en résolution, mais voici simplement quelques remarques. Une chose me dérange à ce propos, et je remets peut-être en cause un tout petit peu le principe de la Protection civile: je me dis que, si les abris de la Protection civile sont assez bien pour nous,

les habitants de ce pays, est-ce qu'ils ne sont pas assez bien et assez confortables pour des réfugiés? Cela remet donc un peu en cause tout le système des abris de la Protection civile. Est-ce qu'il y aura des travaux à faire pour que ces lieux deviennent plus conviviaux et plus confortables? J'ai visité à plusieurs reprises des abris de la protection civile, et notamment ceux qui sont des abris atomiques; ces abris sont destinés à protéger des gens et à accueillir des gens pendant de longs mois, je crois donc que tout est prévu pour leur confort. Mais, s'il existe, comme cela est mentionné dans la résolution, des moyens raisonnables d'accueillir ces personnes – et notamment des jeunes – dans des endroits plus conviviaux cet été, je ne peux que corroborer ce principe et être d'accord. Je vous remercie.

M. Daniel Künzi (AdG/SI). J'observe que la personne qui vous a parlé des abris de la Protection civile il y a quelques instants vit peut-être sur une autre planète et ne voit pas les murs là où mes collègues les remarquent. Je suis moi-même, comme vous le savez peut-être, un ancien guerrier de l'armée suisse. J'ai fait quelques séjours dans ces sinistres abris antiatomiques et, croyez-moi, premièrement, ils n'ont jamais été faits pour protéger qui que ce soit, mais pour donner de l'argent aux promoteurs qui les construisaient. Je trouve particulièrement ignoble d'oser imaginer comme normal de faire vivre des familles entières dans des locaux conçus en fait pour des rats. J'estime que les personnes humaines, et particulièrement celles qui ont été victimes de conflits et de traumatismes psychiques, ont droit à autre chose, et particulièrement dans le pays le plus riche du monde.

Je vais donc suivre le raisonnement développé tout à l'heure en ce qui concerne l'armée suisse. Si mes renseignements sont exacts, l'armée suisse a dégraissé ses effectifs d'environ moitié: il y a 200 000 soldats en moins, dont un soldat mis à la retraite prématurément comme moi. Je cherche aussi, avec M^{me} von Arx, d'autres possibilités de logement pour ces réfugiés et j'observe qu'il y a la caserne des Vernets, qui est sous-occupée. Les terrains genevois sont occupés à 12% seulement, selon les rapports internes de l'armée. Je pense qu'il y a des cases vides du côté de cette vénérable institution dont l'inutilité a été scientifiquement prouvée et comprise par le peuple genevois en 1989. Je vous remercie.

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je pense qu'il faut remercier les proposants de la motion N° 12, qui est maintenant une résolution, d'avoir provoqué ce débat et permis qu'on s'exprime en fonction de tout ce qu'on a «vécu» à travers les journaux, la télévision, etc., sur un conflit qui a lieu à moins de deux heures de Genève. Il est vrai qu'on a parlé de ce qui se passe à Genève, mais il ne faut pas

rester fermés. Vous avez pu voir que la Confédération a voté 50 millions et a en outre envoyé 168 hommes qui sont partis pour essayer d'aider la région concernée par cette affaire, soit le Kosovo. Je pense qu'il s'agit d'un apport important, même s'il n'apparaît pas en ville de Genève.

Je tiens à dire que M. le conseiller administratif Tornare a très bien exprimé les ressentiments soulevés par cette affaire. Mais je dirai – vous avez tous lu l'information – qu'il y a actuellement dix-huit conflits en Afrique. Il y a dix-huit guerres qui sont vécues par des populations où il y a la famine, où la terreur s'instaure dans certaines régions, et je pense qu'on doit être concernés, même si ce n'est pas à deux heures d'avion d'ici. Il y a des conflits entre tribus qui font des milliers et des milliers de morts, Mesdames et Messieurs, mais il faut que ce soit à moins de deux heures d'avion pour qu'on en parle. Alors j'espère que, au niveau d'une ville comme Genève, on sera conscients de ce problème. C'est à l'occasion de la motion, ou résolution, qui est proposée actuellement que nous pourrions avoir un échange sur ce problème et essayer de redorer un petit peu le blason de Genève par rapport à la situation internationale.

Je pense qu'il n'est pas facile de régler le problème des réfugiés kosovars, parce qu'il faut penser à ceux qui sont sous tente. Je peux vous dire que l'hiver dans ces pays est autrement plus effroyable qu'à Genève. Donc, même si on est peut-être dans des abris de la Protection civile pendant quelque temps en attendant que les problèmes se résolvent, c'est quand même mieux que d'être sous tente à la frontière du Kosovo, en Albanie. Vous avez «vécu» ces événements de la même manière que moi à travers les médias. Je pense qu'il est important d'apporter un soutien, même s'il est modeste. Néanmoins, on pourra peut-être encore mieux gérer l'affaire qui nous occupe ce soir.

M. Olivier Coste (S). Le groupe socialiste soutiendra la motion, mais, en tant qu'enseignant, je tenais à évoquer le problème concernant l'ouverture des écoles à deux jours de la fin de l'année scolaire. Les classes – en tout cas les classes primaires – sont remplies d'un matériel personnel déposé par les enseignants. (*Protestations.*) C'est une réalité, vous pouvez passer dans nos classes pour voir le nombre d'ordinateurs, de livres, etc., que nous possédons pour pouvoir enseigner. Moi-même, j'ai pour plus de 20 000 francs de matériel personnel en classe pour pouvoir faire un travail de fonctionnaire. Cela fait peut-être rire la droite, mais c'est la réalité, et je ne suis pas seul dans ce cas. Simplement, il faudrait ouvrir les locaux qui sont des locaux communs, parce qu'il faut aussi penser au travail de nettoyage habituel, et il faudrait en tout cas avertir les enseignants. Je suis tout à fait acquis à l'idée de retrouver une école peut-être un peu moins brillante que d'habitude à la rentrée si cela a été pour une bonne cause, mais, enfin, il ne faut pas négliger ce problème et veiller en tout cas à ouvrir les

locaux qu'il est possible d'ouvrir. A part cela, il ne faudra pas oublier non plus que les enfants des réfugiés vont grossir le nombre des classes à la rentrée. Moi-même, j'ai déjà cinq élèves kosovars, un serbe et un croate; je sais donc de quoi je parle.

M. Pierre de Freudreich (L). Beaucoup de personnes se sont exprimées, mais je vais juste apporter un détail, car je pense que M. Künzi doit l'ignorer, étant donné qu'il a annoncé tout à l'heure quelque chose qui n'est pas tout à fait exact en disant qu'au fond les abris de la Protection civile étaient faits pour remplir les poches des méchants promoteurs. Les abris de la Protection civile sont imposés par la loi, Monsieur Künzi, et il y a peu c'était encore une obligation que de les réaliser, avec une subvention de la Confédération et de l'Etat dans la plupart des cas d'ailleurs. Il fallait quand même le rappeler, parce que vous profitez au passage de balancer des choses un tout petit peu désagréables sans manifestement connaître l'ensemble du problème.

Les remarques de M. Coste sont intéressantes et je comprends pleinement ses préoccupations, mais il est évident que, quand on est dans une situation de crise, comme cela a été expliqué tout à l'heure, il y a un certain nombre de contingences qu'il faut peut-être prendre en compte. Au niveau de l'organisation, si cette motion est votée – et ce sera le cas, j'imagine – il y a évidemment des problèmes d'intendance, comme cela a été tout à fait bien évoqué tout à l'heure par M. Mark Muller, à savoir qu'il faudra bien entendu faire attention, parce que la période des vacances scolaires est courte et qu'on est en régime transitoire, entre guillemets; il faudra bien entendu trouver des solutions pour la fin des vacances.

Enfin, il y a une chose qui n'a peut-être pas été dite mais qui est quand même importante, et je crois qu'il ne faut quand même pas l'oublier: indépendamment d'un certain nombre de votations, de prises de position de notre pays qui peuvent être parfaitement désagréables du point de vue humain, il faut quand même reconnaître que sa politique d'accueil, si on la compare à celle d'autres pays, n'est en tout cas pas totalement restrictive, et c'est le moins qu'on puisse dire. Je tenais à vous le rappeler. Je vous remercie.

M. Sami Kanaan (S). Je renonce à prendre la parole; j'estime que tout a été dit et qu'on pourrait voter.

M. Didier Bonny (DC). Je suis M. Kanaan sur sa très bonne proposition.

M. Pierre Losio (Ve). Les Verts soutiendront la motion transformée en résolution, ainsi que l'amendement présenté par M^{me} von Arx. Nous avons compris l'importance et la problématique du sujet; les groupes qui se sont exprimés sont d'accord; j'en appelle aux chefs de groupe pour que des sujets comme celui-là soient traités véritablement en urgence. Il me semblait qu'une intervention par groupe était largement suffisante.

M. Souhail Mouhanna (AdG/SI). Ce que je trouve extraordinaire, c'est que les objets et les propositions sur lesquels il y a consensus suscitent autant d'interventions que les objets de discorde. Je suggère donc à mes collègues que, lorsqu'il y a consensus, on puisse limiter le plus possible les interventions et qu'on passe très rapidement au vote. Cela permettrait de gagner du temps et d'avancer dans l'ordre du jour.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'aimerais répondre à quelques questions, en particulier aux questions de M. Henry, conseiller municipal libéral. Vous nous avez dit, Monsieur Henry, que nous prenions certains risques, parce que les réfugiés que nous allions héberger pourraient rester plus longtemps que prévu. C'est vrai, mais, comme l'ont dit certains conseillers municipaux, nous allons favoriser le retour de ces réfugiés au Kosovo. Jean-Pierre Lyon a très justement dit que la Confédération avait libéré des sommes quand même assez importantes, afin que ces pays, cette région – il n'y a pas que le Kosovo – puissent être reconstruits. Lorsqu'on discute avec ces réfugiés – je vous ai dit lors de la dernière séance du Conseil municipal que je m'étais rendu aux Crêts-de-Champel et que j'avais discuté pendant une heure avec des réfugiés, avec l'aide d'un traducteur kosovar qui travaille à la petite enfance – on s'aperçoit que ces gens n'ont qu'un désir: retourner dans leur pays, même détruit.

Toutefois, je crois que nous avons un devoir de solidarité, comme on l'a dit ici. Nous devons tirer les conséquences et les leçons de la triste période de la Seconde Guerre mondiale. Genève s'est peut-être mieux conduite que le reste de la Suisse. Nous devons donc tirer les leçons de la Seconde Guerre mondiale, pour que nous n'ayons pas à rougir de nos livres d'histoire dans quelques années.

En ce qui concerne la cellule d'urgence, il est vrai, Monsieur Henry, que nous n'allons pas créer de doublon avec l'Etat, mais je crois qu'au niveau de la Ville il faut quand même qu'on ait des liens avec la Protection civile, avec la Gérance immobilière. En effet, je l'espère Monsieur le maire, des studios, des lieux pourront être mis à disposition par votre service, la Gérance immobilière. Il faut aussi qu'il y ait des contacts avec M. Labarthe. Nous envisageons donc, en accord avec

le Conseil administratif, de nommer une personne qui sera chargée du problème des réfugiés. Je peux rassurer M. de Freudenreich, je ne serai pas en représentation officielle au mois de juillet et au mois d'août et je sacrifie volontiers mes vacances pour les réfugiés, car je pense que c'est une cause qui en vaut la peine.

En ce qui concerne M^{me} Metzler, Monsieur Henry, vous n'êtes pas très au courant. Le collègue de Candolle – j'en étais le directeur jusqu'au 31 mai – a envoyé vingt élèves au Musée de la Croix-Rouge pour discuter avec le Conseil fédéral *in corpore*. Il s'avère que certains d'entre nous comprennent le suisse-allemand et, à un moment donné, nous avons entendu le conseiller de M^{me} Metzler dire, dans un suisse-allemand très «profond», mais que nous avons compris: «Ma chère, quand un élève te parle au niveau cœur, il ne faut pas répondre droit ou technique, il faut répondre cœur aussi.» Sur le bateau *Genève*, j'étais seul face au Conseil fédéral avec Jacques Foëx, président de l'association du bateau *Genève*; j'ai aussi entendu une conseillère fédérale, peut-être un peu jeune, inexpérimentée, tenir des propos indignes, selon moi, de la tradition démocrate-chrétienne.

En ce qui concerne l'armée suisse, il est vrai que nous devons la remercier, parce qu'elle a parfois été d'une aide efficace. N'en déplaise aussi à certains membres du GSsA (Groupe pour une Suisse sans armée), il faut être objectif: quand l'armée peut être utile dans ce sens, pourquoi pas?

Enfin, pour la question des travaux à refaire dans les locaux de la Protection civile: si on se réfère à ceux que nous avons visités avec nos services respectifs, ce sont des locaux tout à fait salubres. Il y a même un hôpital aux Crêts-de-Champel, un hôpital de guerre, qui est tout à fait opérant et qui pourrait être mis en place dans les vingt-quatre heures s'il y avait une catastrophe. Mais là n'est pas le problème. Le problème, comme me l'ont dit certains des conseillers municipaux, c'est que ces abris sont en sous-sol, et c'est pour cette raison qu'ils ne sont pas salubres. Demander des crédits pour restaurer, rénover des lieux de la Protection civile, je crois que ce n'est pas ce qu'il faut faire en l'occurrence. Il faut trouver des lieux en surface. Il est vrai que j'aimerais éviter des conflits avec certains instituteurs et institutrices, mais j'aimerais également, Monsieur Coste, que certains instituteurs et institutrices – et je sais que vous êtes très solidaires, parce que vous vous êtes beaucoup battus pour l'Albanie et pour les Balkans – ne soient pas seulement progressistes en paroles mais aussi en actes!

M. Olivier Coste (S). Je pense que je pourrais expliquer mon intervention plus en détail à M. Manuel Tornare. Ce n'est pas de mon matériel dont je parle en priorité, mais il s'agit simplement de pouvoir informer ses collaborateurs – et, demain, ce sera peut-être l'occasion de le dire, à la cérémonie des promotions – qu'il y a un certain nombre de choses à faire enlever par les élèves dans les deux

jours qui restent, de manière que des places soient plus facilement disponibles que si ce sont les concierges ou bien des personnes extérieures qui doivent le faire pendant l'été. Voilà le sens de mon intervention.

La présidente. Avant de passer au vote, je demande formellement aux motionnaires s'ils sont d'accord de transformer leur motion en résolution. (*Acquiescement des motionnaires.*) Je vous remercie. Nous sommes donc en présence d'une résolution. Nous sommes saisis d'un amendement du PDC, en l'occurrence de M^{me} von Arx-Vernon, qui ajoute trois invites à la résolution.

Mis aux voix, l'amendement de M^{me} von Arx-Vernon est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Mise aux voix, la résolution amendée est acceptée sans opposition (1 abstention).

La résolution est ainsi conçue:

RÉSOLUTION N° 2

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à rechercher au plus vite des conditions d'hébergement plus humaines, en concertation avec les autorités du Canton et des autres communes, qui pourraient être:

- ouverture des écoles pour l'été, notamment les conteneurs de l'ex-école du parc des Acacias;
- mise à disposition de logements vacants de la Gérance immobilière municipale;
- accords avec divers propriétaires de locaux vacants;
- mise à disposition d'institutions subventionnées fermées durant leurs vacances d'été;
- mise à disposition de places au sein d'institutions subventionnées par la Ville de Genève;
- mise à disposition de locaux inoccupés par les associations subventionnées par la Ville de Genève lorsqu'elles sont en vacances, au sein des maisons de quartier.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions.

orales:

M^{me} Catherine Hämmerli-Lang (R). Ma question s'adresse à M. Ferrazino. Un petit cirque a séjourné quelque temps au bois de la Bâtie. Depuis son départ, il reste une grande benne, pleine de détritux, qui sent fort mauvais. Avec les grandes chaleurs qui vont arriver, j'aimerais savoir quand cette benne va être enlevée.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vous remercie d'attirer mon attention sur ce problème. Bien évidemment, je ne peux que vous répondre que le nécessaire sera fait dans les plus brefs délais, dans la mesure où je n'étais pas du tout au courant de cette question. Soyez rassurée, le nécessaire sera fait au plus vite.

M. Guy Savary (DC). Entre l'école de l'Aubépine et la clinique dentaire, il y a des pavillons scolaires provisoires qui n'ont plus d'utilité. Du point de vue esthétique, ce n'est pas très beau, et certains habitants du quartier pensent que ces locaux pourraient bien être déménagés. Je crois savoir que l'hôpital cantonal était intéressé par ces pavillons. Ma question est donc de savoir où l'on en est par rapport à une éventuelle location de ces locaux et, s'il n'y a pas de contrat, si le Conseil administratif ne pourrait pas envisager, comme à la rue des Ronzades, de démonter ces pavillons après leur utilisation scolaire, car ces locaux font vraiment tache dans le quartier.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur Savary, je vous répondrai ultérieurement sur l'affectation de ces locaux, dans la mesure où j'ignore de quoi il s'agit, mais, rassurez-vous, je suis particulièrement sensible à la préservation de toute la région que vous évoquez, à savoir le quartier de la Roseaie, et j'ai moi-même déjà contacté le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement pour envisager qu'un plan de site soit établi pour l'ensemble du quartier, qui mérite une préservation toute particulière. Dans ce domaine également, j'ai déjà indiqué à M. Moutinot que la Ville entendait prendre l'initiative de dresser ce plan de site en accord avec l'Etat et en collaboration avec la Commission des monuments, de la nature et des sites. Vous imaginez que nous serons particulièrement attentifs à faire en sorte que le quartier puisse conserver ses caractéristiques actuelles et à régler cette question le plus rapidement possible également.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

M^{me} Michèle Künzler (Ve). J'ai deux questions qui s'adressent à M. Tornare. La première concerne l'école de Cayla où les portes ne ferment quasiment jamais. On a beau les fermer, une demi-heure après, elles sont à nouveau ouvertes, et des enfants y circulent à toute heure du jour et, surtout, de la nuit, causant des déprédations dans l'école. Pourrait-on changer les serrures ou faire quelque chose?

Deuxième question: il y a une pétition qui circule dans les écoles de Cayla et du Devin-du-Village, demandant la création d'un restaurant scolaire ou, en tout cas, d'une salle pouvant servir de restaurant. Actuellement, l'école du Devin-du-Village accueille plus de 120 enfants pour les repas; il faut faire deux services – il en faudrait même trois – et les enfants n'ont même plus le temps de manger. Je trouve anormal que l'école de Cayla, qui est neuve, n'ait pas une salle qui puisse servir de restaurant scolaire et je pense qu'il serait utile d'étudier cette question.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

M. Roberto Brogini (Ve). Ma question s'adresse à M. Ferrazino et concerne les fontaines, plus particulièrement les bornes-fontaines. Vous savez certainement que le Conseil municipal avait été saisi de toute la problématique de l'eau et de son recyclage, et qu'il avait décidé que, sur un certain nombre de bornes-fontaines, des boutons-poussoirs devaient être installés. Un certain nombre ont déjà été installés, d'autres bornes-fontaines ont été enlevées par la Voirie mais elles

n'ont pas encore été reposées. Nous sommes bientôt en été, est-ce que vous pourriez intervenir auprès de vos services afin que, durant l'été, l'on puisse offrir de l'eau aux habitants de la ville et aux hôtes de passage?

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

M. Roger Deneys (S). Ma question concerne M. Hediger. J'ai eu l'occasion de constater que, ce week-end, un tournoi de pétanque a eu lieu sur la plaine de Plainpalais et que, dimanche soir, à 19 heures, il y avait 45 voitures parkées sur la plaine, entre le skate-park et le boulodrome. J'aimerais savoir si les organisateurs du tournoi avaient l'autorisation pour de tels procédés et ce que M. Hediger entend faire pour éviter que cela ne se reproduise.

Le Conseil administratif répondra ultérieurement.

M. Pierre Reichenbach (L). J'ai lu, dans la *Feuille d'avis officielle*, que la Ville de Genève prévoyait la mise en soumission de 1,2 km de bordurettes en granit. Je demande à M. Ferrazino si la Ville ne va pas également faire une soumission pour du granit reconstitué. Vous savez que je suis très vigilant sur cette question et, comme je sais que M. Ferrazino est très sensible à la diminution des coûts, je lui demande de faire le nécessaire si cela est possible.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Pour vous répondre, «Monsieur Granit» – car il semble que vous soyez un spécialiste de la question, puisqu'on a déjà eu l'occasion de l'aborder à plusieurs reprises – je vous informe que j'ai pris connaissance des nombreux débats qui ont animé le Conseil municipal à ce sujet. J'ai relevé que certains proposaient de renoncer aux bordures en granit en raison de leur coût, affirmant que les solutions alternatives étaient, par définition, moins coûteuses. D'autres, écartant le facteur prix, disaient qu'il serait illogique de casser l'harmonie des bordures de trottoirs de la ville qui sont partout en granit.

Afin de pouvoir répondre à cette question – parce que j'ai constaté que ces débats se terminaient toujours par les mêmes points d'interrogation ou, de temps en temps, par des points d'exclamation, mais qu'il n'y avait jamais de chiffres qui venaient attester du bien-fondé d'une thèse ou de l'autre – j'ai effectivement demandé à mes services de procéder à deux soumissions. Vous n'en avez vu qu'une, mais la deuxième suivra – je peux vous rassurer – afin de savoir, chiffres à

l'appui, s'il y a véritablement une différence de prix entre ces bordures en granit et les bordures d'un autre type, notamment en béton ou en granit reconstitué. Une fois que nous aurons le résultat de ces deux soumissions, et si une différence de prix est établie, il s'agira de savoir, en fonction de cette différence, si véritablement il est préférable d'opter pour le béton ou le granit reconstitué. Je considère, pour que le Conseil municipal se détermine en connaissance de cause et pour éviter que nous reprenions un débat qui, manifestement, a déjà eu lieu à plusieurs reprises dans cette enceinte, qu'il était nécessaire d'avoir ces différents chiffres.

Je comprends votre interrogation, car vous n'avez vu que la publication dans la *FAO* du 28 courant, mais vous lirez prochainement une publication concernant une autre soumission, afin que nous ayons l'ensemble des chiffres. Je reviendrai devant vous avec les chiffres précis qui résulteront de ces soumissions.

M. Tristan Cerf (AdG/TP). Ma question fait suite à l'article paru dans la *Tribune de Genève* de ce matin et censé donner le compte rendu de nos séances d'hier soir mais qui, vraisemblablement, parle d'une séance antérieure. J'aimerais savoir si le bureau a l'intention de demander un rectificatif à la *Tribune de Genève*.

La présidente. Nous allons examiner la situation et vous tiendrons au courant de notre décision.

M. Alain-Georges Sandoz (AdG/TP). Ma question s'adresse au Service de la voirie. Ayant remarqué un dépôt sauvage d'ordures et de déchets encombrants à l'avenue Dumas, déposés sur le trottoir depuis quatre jours, je suis intervenu auprès de la Voirie afin de les faire enlever. Je me suis entretenu avec plusieurs personnes du quartier qui, visiblement, en début d'année, jettent le calendrier qui nous est adressé par la Voirie ou ne le lisent pas. J'aimerais demander si, par voie de presse, on ne pourrait pas ponctuellement informer la population des dates prévues pour l'enlèvement des déchets et la procédure à suivre pour l'enlèvement des déchets encombrants.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Si j'ai bien compris, vous posez une question générale sur l'information de la population par rapport à l'enlèvement des déchets. Vous avez raison de le souligner, car on peut partir de l'idée que cette information – et je partage ce point de vue – pourrait être encore accentuée.

J'ai déjà pris un certain nombre d'initiatives, mais je ne veux pas vous les communiquer maintenant, parce que cette question pourra faire l'objet d'une discussion au sein de ce Conseil municipal, dans la mesure où cela vise non seulement une information sur les dates auxquelles les déchets sont enlevés mais aussi sur le fait que, pour les enlever, il faut que les bennes soient remplies. Par conséquent, il faut que les habitants prennent l'habitude de trier les déchets. C'est le vœu, en tout cas, de la Ville, afin d'arriver à des économies financières et, également, de respecter l'environnement.

Un certain nombre de mesures seront prises tant en ce qui concerne le verre, l'aluminium, les piles qu'en ce qui concerne les déchets organiques, parce que c'est là que nous sommes le plus faible aujourd'hui. Seuls un petit nombre de citoyens récupèrent et trient les déchets organiques. Vous avez donc raison de le souligner, un effort tout particulier doit être fait; il le sera et nous aurons l'occasion d'en parler dès l'automne prochain.

M. René Winet (R). Ma question s'adresse à M. Ferrazino et concerne l'école Necker. Devant l'école, il y a un vitrage qui, depuis un certain temps, est recouvert par un affichage sauvage. Est-ce qu'une telle situation est tolérable? Ne pourrait-on pas, éventuellement, responsabiliser le concierge de l'école afin qu'il avertisse le département si une telle situation se reproduisait? Plusieurs fois, le vitrage a été nettoyé, et, deux ou trois jours après, il était de nouveau recouvert d'affiches. Est-ce que c'est une situation que vous tolérez ou faites-vous quelque chose pour remédier à cela?

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Si j'ai bien compris la question, vous me demandez ce que je fais contre l'affichage sauvage à l'école Necker. Si chacun se promenait dans la ville comme vous le faites, j'aurais quatre-vingts questions du même ordre pour des endroits différents, et l'on pourrait me demander ce que je fais contre les tags, par exemple, sur certains édifices.

Nous le constatons tous, un certain nombre d'édifices, non seulement publics, font l'objet de tags et d'affichage sauvage. Il ne faut pas croire que, par obsession de la propreté, il faut, dès qu'il y a un tag ou une affiche sauvage, s'empresser d'aller la gratter et faire en sorte que l'on rétablisse la situation. Pourquoi? Parce que, et cela concerne surtout les édifices en pierre, ces opérations ne sont pas sans conséquences sur le bâtiment lui-même. Nous regardons, avec le Service des bâtiments, ce qu'il en est, car, à ce jour en tout cas, nous n'avons pas de produits qui permettent de faciliter l'enlèvement des tags, sans nuire à la pierre. Pour ma part,

je suis plus soucieux de ne pas mettre en péril la qualité du bâtiment, parce que le risque, si vous remettez le bâtiment en état immédiatement, c'est qu'il soit à nouveau «tagué» ou recouvert d'affiches sauvages.

Vous avez raison: on ne peut pas rester les bras croisés, mais je vous dirai simplement: soyons attentifs à ne pas adopter des mesures qui pourraient se révéler plus négatives que le mal que l'on cherche à combattre.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Vous pouvez constater que la politique horizontale fonctionne depuis le 1^{er} juin. Dans quinze jours, des mesures seront prises et un treillis va être installé, afin d'éviter que cette situation se reproduise.

M. Jean-Charles Lathion (DC). J'ai été étonné, tout à l'heure, des affirmations de M. Tornare concernant la conseillère fédérale Ruth Metzler. J'aimerais savoir s'il est courant que les magistrats s'expriment de cette manière sur le Conseil fédéral.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. J'ai entendu également des magistrats de droite s'exprimer régulièrement sur M^{me} Dreifuss. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je vous souhaite un bon appétit. Nous reprendrons nos travaux à 20 h 30.

Séance levée à 19 h 05.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	522
2. Communications du bureau du Conseil municipal	523
3. Clause d'urgence sur la motion de MM. Jacques Mino, Jacques François et Christian Zaugg: «Pour un logement décent des réfugiés» (M-12)	524
4. Rapports de la commission des finances et de la commission sociale et de la jeunesse chargées d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'octroi à l'Association «Œuvres sociales de l'Armée du salut en Suisse» d'un droit de superficie distinct et permanent s'exerçant sur une partie de la parcelle 2729, feuille 72 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, sise 15, rue de l'Industrie, propriété de la Ville de Genève (PR-1 A)	525
5. Rapport oral de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 953 000 francs destiné à la transformation et redistribution de locaux, locaux de préparation, zone banquets, stockage au sous-sol, rénovation des salles et aménagement de la cuisine au rez-de-chaussée (à l'exception de l'agencement) et création de sanitaires et bureaux au 1 ^{er} étage du Restaurant du Parc des Eaux-Vives au quai Gustave-Ador 82, parcelle 1412, feuille cadastrale 42, Eaux-Vives (PR-7 A)	536
6. Motion de MM. Jacques Mino, Jacques François et Christian Zaugg: «Pour un logement décent des réfugiés» (M-12)	551
– Résolution de MM. Jacques Mino, Jacques François et Christian Zaugg: «Pour un logement décent des réfugiés» (R-2).....	561
7. Propositions des conseillers municipaux	562
8. Interpellations	562
9. Questions	562

La mémorialiste:
Marguerite Conus